

Bagneux

- : - : - : - : -

CONSEIL MUNICIPAL

- : - : - : - : -

- 8 FÉVRIER 2022 -

Corinne Imbertie

Sténotypiste de Conférences

120, avenue Roger Salengro

92 290 Châtenay Malabry



06 09 06 67 01

corinne.imbertie@gmail.com

SOMMAIRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	4
1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021.....	4
FINANCES	4
2 - BUDGET PRIMITIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL) - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.....	4
3 - BUDGET PRIMITIF AFFÉRENT À L'EXERCICE 2022 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES) - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	22
4 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE (ANNÉE 2022) - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	22
5 - PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX - REPRISE DE LA PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ ALFABAT.....	23
6 - REMISE GRACIEUSE EN FAVEUR DU COMPTABLE PUBLIC, MME DENISE IMBERT, POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1 ^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2017 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE EN FAVEUR DE MME DENISE IMBERT, COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE DE BAGNEUX DU 1 ^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017, À LA SUITE DE SA MISE EN DÉBET	23
AMÉNAGEMENT URBAIN.....	23
7- ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 61, AVENUE HENRI-RAVERA À BAGNEUX. APPROBATION DE L'ACQUISITION D'UN PAVILLON SITUÉ 61, AVENUE HENRI-RAVERA ET CADASTRÉ SECTION H N° 26.....	23
8 - CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 2, AVENUE HENRI-RAVERA À BAGNEUX. APPROBATION DE LA CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 2, AVENUE HENRI-RAVERA ET CADASTRÉ SECTION AB N° 95 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE VALLÉE SUD DÉVELOPPEMENT.....	24
9 - ÉCHANGE FONCIER AVEC LA RATP. APPROBATION DE L'ÉCHANGE FONCIER, SANS SOULTE, ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) DE DEUX EMPRISES	27
10 - FONCIER ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO - CESSION CHAMP DES OISEAUX MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL_20201006_27 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2020 PORTANT SUR LA CESSION À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) D'UNE EMPRISE FONCIÈRE D'UNE SUPERFICIE DE 2 842 M ² ISSUE DES PARCELLES SITUÉES 47, AVENUE HENRI-BARBUSSE ET CADASTRÉES SECTION P N° 8, P N° 12, P N° 13, P N° 14 ET P N° 43.....	27
11 - ZAC DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO (DÉNOMINATION DE VOIES). DÉNOMINATION DES VOIES DU SECTEUR 4 DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO À BAGNEUX	27
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	31

12 - BARÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA VALEUR DES ARBRES. INSTAURATION DU NOUVEAU BARÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA VALEUR DES ARBRES AU PATRIMOINE ARBORÉ DE LA COMMUNE	31
ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS	33
13 - APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU REVÊTEMENT DE CHAUSSÉE RUE DE VERDUN, ENTRE LES AVENUES LOUIS-PASTEUR ET ARISTIDE-BRIAND	33
AMÉNAGEMENT URBAIN	33
14 - APPROBATION DU MARCHÉ PORTANT SUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DES MATHURINS, AU TITRE DE LA PHASE 1 RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LES ESPACES PUBLICS, LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS (VRD)	33
PATRIMOINE COMMUNAL ET TRAVAUX	34
15 - APPROBATION DES MARCHÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS DE VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, CONTRÔLE TECHNIQUE, COORDINATION SPS, COORDINATION SSI, ET DIAGNOSTICS RÉGLEMENTAIRES	34
16 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 DU LOT N° 1, S'AGISSANT DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE : ALARMES, SYSTÈME DE DÉTECTION ET SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE, AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SAVPRO	35
ÉDUCATION	36
17 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE COORDINATION EN VUE DE L'ORGANISATION DES OFFRES DE VACANCES ENFANTS, ADOLESCENTS ET FAMILLES POUR LES BALNÉOLAIS (ES)	36
CULTURE	36
18 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), L'EPT, LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE LA CULTURE POUR TOUS	36
RESTAURATION	38
19 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ENTENTE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2021	38
20 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 5, S'AGISSANT DES FRUITS ET LÉGUMES, DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ UNION LAURANCE PRIMEURS ET RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE	38
21 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 7, S'AGISSANT DE L'ÉPICERIE ET DE LA BISCUITERIE, DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ CERCLE VERT ET RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE	38
22 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 2, S'AGISSANT DES ÉTIQUETTES,	

FILMS CONVENTIONNELS ÉCORESPONSABLES, ET DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 3, S'AGISSANT DES PRODUITS À USAGE UNIQUE ÉCORESPONSABLES, ATTACHÉS AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ M. NET ET RELATIF À LA FOURNITURE DE CONDITIONNEMENTS DE MATÉRIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX.....	38
23 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 5 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ M. NET ET RELATIF À LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'ARTICLES CONNEXES, S'AGISSANT DES PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN POUR LA RESTAURATION.....	38
TRANQUILITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES.....	40
24 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE SÉCURITÉ, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES DE LA COMMUNE, ET AYANT POUR OBJET L'AJOUT D'UNE PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE	40
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS.....	41
25 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES, HORS CONVENTION D'OBJECTIFS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	41
26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	49
JUMELAGE.....	49
27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES (DSF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION.....	49
CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS.....	49
28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION.....	49
29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	50
30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 17 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET PPCM.....	50
31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	50
32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) VICTOR-HUGO AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION	50
33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE BALNÉOLAIS DU SPORT (OBS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022.....	50
34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE	

BAGNEUX (CASC), AU TITRE DE L'EXERCICE 2022, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET LE CASC.....	50
JUMELAGE.....	51
35 - APPROBATION DU MANDAT SPÉCIAL DONNÉ À MME NEZHA CHAMI-OUADDANE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR SE RENDRE À JÉRUSALEM DU 12 AU 18 FÉVRIER 2022	51
PERSONNEL	51
36 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR RÉPONDRE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2022	51
37 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT	51
38 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX	51



CONSEIL MUNICIPAL
- MARDI 8 FÉVRIER 2022 -

(La séance est ouverte à 20 h 10 sous la présidence de Mme Amiable.)

Mme le MAIRE. - Bonsoir à toutes et à tous.

Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal.

Je passe la parole à Yasmine Boudjenah pour procéder à l'appel.

Mme BOUDJENAH. - Bonsoir à toutes et à tous.

Mme Boudjenah procède à l'appel...

AMIABLE Marie-Hélène, présente

BOUDJENAH Yasmine, présente

DURU Patrick, présent

MEKER Pascale, présente

MOUTAOUKIL Aïcha, présente

BARBEROUSSE Olivier, présent

TRIVIDIC Chloé, présente

Le THOMAS Alain, présent

TUDER Bruno, présent

CILLIERES Hélène, présente

KANDEL Laurent, présent

BIDAULT Ingrid, présente

HADDAD Mouloud, présent

QUILGARS Jean-Pierre, absent, pouvoir à Laurent Kandel

BALUTCH Nouraqa, présent

BENSOUSSAN Paul, présent

REYNAUD Michel, présent

FAUVEL Élisabeth, présente
GUILLEMIN Nicolas, absent, pouvoir à Ingrid Bidault
B. CANAL Blodine, présente
PUJOL Corinne, présente
SALAUN Laurence, présente
LACRAMPE Rémy, présent
CHAMI-OUADDANE Nezha, absente, pouvoir à Yasmine Boudjenah
HOUSNI Farid, présent
NDJEHOYA James, présent
CHASSAT Lionel, présent
FOURNIER Rafaëlla, présente
DIMBAGA Sidi, présent
DOUVILLE Fanny, absente, pouvoir à Pascale Meker
TEDJANI Mehdi, absent, pouvoir à Hélène Cillières
ABECASSIS Cyrielle, présente
GABIACHE Claire, présente
ABDOU Hakim, présent
BALSECA Agnès, présente
BIZERAY Léa, absente
ZAMBETTI Gilbert, présent
ROUSSEAU Jean-Luc, présent
MARTIN Patrice, présent
KADOUCI Fatima, présente
ZANI Saïd, absent
OUÉDRAOGO Serges Kader, présent
CHIRINIAN Joëlle, présente

Le quorum est atteint, Madame le Maire.

Mme le MAIRE. - Avant d'entamer l'ordre du jour de notre Conseil municipal, je vous informe que, le 7 janvier dernier, j'ai été informée par les Conseillers municipaux délégués, Cyrielle Abecassis et Farid Housni, de leur décision de quitter le groupe Génération Insoumise pour rejoindre le groupe Europe Écologie les Verts.

J'ai pris acte de cette décision. Je me dois d'en informer le Conseil municipal.

Mme MEKER. - C'est le groupe Europe Écologie les Verts et Citoyens.

Mme le MAIRE. - Merci, Pascale. Je vais maintenant vous faire un point sur la situation sanitaire

et vaccinale dans la ville. Comme je m'y suis engagée devant vous, je souhaite continuer à vous tenir informés de l'évolution de la vaccination à Bagneux.

Nous avons maintenu notre centre ouvert tout au long du mois de janvier grâce aux agents de notre centre municipal de santé, renforcés par les agents de la salle des fêtes que je remercie et par les bénévoles très actifs de la Croix-Rouge, nous avons pu étendre les horaires d'ouverture en soirée et le week-end.

Pour le mois de février, plusieurs nocturnes sont proposées : les 7, 14, 23 et 25 février jusqu'à 21 heures, avec une ouverture le samedi 26 février toute la journée.

Les efforts que nous avons déployés pour faire de la vaccination une priorité en ouvrant, puis en maintenant notre centre, en organisant des points de vaccination de proximité ont des résultats positifs. Nous avons réellement contribué à élargir le nombre de vaccinés dans nos quartiers. Ainsi, au 30 janvier, la CPAM nous donne les éléments chiffrés suivants pour Bagneux :

Globalement, 67,1 % de nos habitants ont reçu une injection et 65,9 % ont terminé leur schéma vaccinal.

Évidemment, dans une ville très jeune comme la nôtre, le fait que la tranche d'âge inférieure à 20 ans soit peu vaccinée pèse sur le chiffre global.

Les jeunes ont reçu une première injection à 23,6 % et ont fait les 3 doses à 22,2 %, un chiffre qui augmente quand même régulièrement ces derniers temps.

Pour les 20/39 ans, les chiffres sont de 75,6 % pour le schéma complet.

Pour les 40 à 75 ans et plus, on dépasse les 80 %.

Les plus de 40 ans se sont fait beaucoup plus vacciner ces derniers jours.

Désormais, après avoir permis aux Balnéolais d'accéder à des tests antigéniques en janvier en réponse aux longues files d'attente, le centre municipal de santé permet l'accès au test PCR, du lundi au vendredi, de 12 heures à 17 heures sur rendez-vous, ce qui permet de décharger les laboratoires.

Concernant les financements pour 2021, nous avons obtenu une contribution de l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 359 523 €. Nous n'avons pas encore perçu une partie de la somme de 2021, mais nous allons la recevoir. Nous avons valorisé l'action de la Croix-Rouge à qui nous reverserons au final 168 540 €. Au prochain Conseil municipal, une nouvelle délibération complétera la première délibération adoptée en décembre dernier en faveur de la Croix-Rouge locale. Ainsi, le solde net de recettes perçues par la ville sera de 190 983 € au titre de 2021.

Bien évidemment, la subvention ne couvre pas l'ensemble des dépenses engagées par la commune notamment en termes de charges de personnel mobilisé de l'accueil ou du centre municipal de santé ou de la salle des fêtes, comme je l'évoquais tout à l'heure, ni évidemment la prise en charge des fluides, du nettoyage induits par la réouverture de l'école maternelle Henri Barbusse puisqu'on l'a rouverte pour y installer le centre de vaccination.

Voilà les éléments que je souhaitais vous donner sur la situation actuelle.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 14 DÉCEMBRE 2021

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : LE PROCÈS-VERBAL EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

FINANCES

2 - BUDGET PRIMITIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL) - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

M. HADDAD. - Madame la Maire, chers collègues, c'est avec enthousiasme que j'ouvre la discussion sur notre budget primitif 2022, le deuxième de ce mandat.

Malgré la situation nationale qui nous contraint fortement, je ne crois pas me tromper en qualifiant ce budget d'ambitieux même d'audacieux, à l'image de l'arrivée historique du métro dans notre ville il y a trois semaines. Beaucoup d'entre vous étaient à l'inauguration de cette arrivée.

Avant toute chose, je tiens bien évidemment à remercier Fabienne Baron, notre Directrice des finances, et l'ensemble de son service ainsi que la Direction générale - Mme Annabelle Menet et Cécile Alliaud - pour la qualité des documents fournis aux élus, comme d'habitude d'une grande clarté, mais aussi pour le travail mené tout au long de l'année dans des conditions budgétaires pour le moins complexes.

Chers collègues, vous comprendrez que je consacre quelques minutes à la situation nationale en cette fin de mandat présidentiel.

Sans surprise, notre pays est marqué par un accroissement sans précédent des inégalités sociales et territoriales singulièrement en Île-de-France et peut-être encore plus dans notre si riche département des Hauts-de-Seine.

De récentes études - je pense notamment au dernier rapport de l'ONG Oxfam paru il y a peu - montrent de façon flagrante le scandale et l'indécence de la situation.

En France, de mars 2020 à octobre 2021, soit au plus fort de la crise sanitaire, la fortune des milliardaires français a augmenté de 86 %. Les Arnault, les Pinault, les Niel, les Bolloré, les Bouygues, tous amis de M. Macron, de Mme Péresse ou de M. Zemmour ont ainsi quasiment doublé leur richesse depuis le début de la pandémie.

Les cinq familles les plus fortunées possèdent à elles seules autant que 40 % des Français les plus pauvres !

Cette augmentation de la pauvreté et de la précarité est, en plus, aggravée par la hausse des prix des matières premières (le gaz, l'électricité et l'essence) et la hausse des produits de première nécessité comme les produits laitiers ou la farine, par exemple.

Bien sûr, les causes de ces augmentations sont multiples (sanitaires, météorologiques, économiques, spéculatives surtout), mais leurs conséquences pèsent sur les ménages et les collectivités

territoriales.

Tout augmente, sauf les salaires et les retraites.

La situation, vous l'avez compris, est critique aussi pour les collectivités.

L'association des Maires de France et la Fédération des collectivités concédantes et régies ont d'ailleurs écrit, le mois dernier, au Premier Ministre pour l'alerter en ces termes, je cite : "*en fonction des situations, les augmentations de coûts de fourniture d'énergie pour les collectivités s'échelonnent entre 30 et 300 % l'électricité et le gaz*", bien sûr, une donnée nouvelle dont nous avons tenu compte dans l'élaboration de notre budget, donnée nouvelle qui a conforté notre choix d'avoir créé le mandat précédent un réseau de géothermie puisque cette énergie propre n'est-elle pas soumise aux fluctuations du marché.

Ces contraintes s'ajoutent aux difficultés et à la lassitude créée par la crise sanitaire, crise qui continue de souligner, par contraste, les effets néfastes de la politique gouvernementale en matière de santé publique avec son lot de fermetures de lits et de services hospitaliers (le journal Le Monde rappelait récemment la fermeture de plus de 5 700 lits d'hospitalisation complète en 2020, en pleine pandémie de Covid-19 !) et le refus d'augmenter le salaire des soignants français qui sont très en dessous de celui de leurs confrères de l'OCDE.

C'est la même chose pour les professeurs de l'enseignement du secondaire.

De même, la prise en charge par l'État des dépenses des collectivités en matière de santé publique est loin d'être satisfaisante. Bagnoux qui a fait le choix responsable, Madame le Maire le disait dans son introduction, d'ouvrir un centre vaccination puis de le doubler d'un centre de dépistage, doit en plus de cela supporter le coût des personnels nécessaires à leur fonctionnement. Je les en remercie une nouvelle fois, tant ils sont utiles et appréciés. Un grand merci aussi aux dizaines de bénévoles de la Croix-Rouge qui nous ont permis d'étendre les horaires de notre centre et, ainsi, d'élargir le nombre de vaccinés. Mme la Maire rappelait les chiffres il y a quelques instants.

Vous le voyez aisément, les collectivités ont été au cœur des politiques publiques nécessaires aux citoyens. Ce sont elles qui restent des lieux de proximité, d'écoute et de réponse aux besoins. Malgré le contexte, elles continuent d'investir malgré un État défaillant qui a choisi - à grand renfort de communication et de publicité - de fonctionner à coups d'appels à projets qui, en réalité, ne sont que des réfléchages de moyens déjà existants et surtout qui ne permettent pas de relever le défi particulier posé aux villes populaires en période de crise.

Alors, oui, Bagnoux fait partie de ces communes les moins riches mais pas les moins ambitieuses. Bien sûr, les contraintes sanitaires nous conduisent encore aujourd'hui à reporter voire à annuler des initiatives publiques, à renoncer à des moments de partage et de convivialité qui font la vie elle-même de notre ville, nous avons depuis deux ans engagé bien des éléments de notre programme pour lequel les Balnéolais et Balnéolaises nous ont fait confiance en 2020.

Ce programme est ainsi soutenu par un budget primitif 2022 qui exprime des ambitions fortes, malgré le contexte, traduites budgétairement par une hausse sensible de notre section de fonctionnement dont le montant s'élève à 82 759 527 €, soit une augmentation de 2,20 M€ par rapport au budget primitif 2021.

Ces ambitions s'articulent autour des quatre axes majeurs qui forment la colonne vertébrale de nos politiques publiques : l'éducation, le cadre de vie, la transition écologique et la solidarité.

Concernant notre politique éducative et les activités qui l'accompagnent, nous avons :

- la création de 10 postes d'ATSEM dans les moyennes sections,

- l'engagement d'actions contre l'évitement scolaire autour du travail vraiment très intéressant d'une jeune universitaire qui nous accompagne depuis plusieurs semaines sur cette question, question d'ailleurs qui se conjugue avec la mobilisation toujours constante autour de la construction de notre lycée d'enseignement général,

- Après une année sans, nous augmentons les moyens dédiés aux classes de découverte. Plus de 140 000 € pour cette initiative très attendue par les parents et les enfants,

- Enfin, et dans le cadre de l'entente avec la ville voisine de Malakoff, nous engageons une étude pour améliorer l'organisation du service restauration à destination des plus jeunes mais aussi des plus âgés d'entre nous.

Concernant la préservation de notre cadre de vie, c'est, bien sûr, une attente forte et légitime des habitants, ce qui justifie l'enveloppe de près de 480 000 € que nous y consacrons. Cela concerne l'amélioration de la qualité des voiries (un budget en hausse de 53 000 €), le choix d'un entretien spécifique de la place des métros (un budget en hausse de 80 000 €) ou encore les travaux d'entretien courant et constant de nos bâtiments communaux.

Concernant la transition écologique, c'est une politique publique par nature qui présente une dimension transversale.

Notre volonté, c'est qu'elle irrigue progressivement l'ensemble de nos politiques publiques. C'est déjà le cas sur les questions d'espace public, des parcs, des écoles, de la restauration, de notre administration, de la rénovation de nos bâtiments ou encore de la géothermie, liste non exhaustive.

Pour soutenir cette ambition, il nous faut des ressources humaines et je suis heureux d'annoncer ici pour ceux qui l'ignoraient encore que nous avons récemment recruté une responsable de la transition écologique et du développement durable qui va nous aider à donner plus de force et de cohérence à notre effort sur ces questions si importantes.

Enfin, nos actions de solidarité vont continuer d'être un marqueur fort de nos orientations. Je pense à tout ce qui relève de la santé publique et de la lutte contre la Covid en particulier, je pense aussi aux actions menées en direction des personnes âgées ou encore atteintes de handicap.

À un moment où certains candidats à la fonction suprême de l'État (les mêmes qui ont d'ailleurs pour amis les milliardaires enrichis pendant la crise, que j'ai cités tout à l'heure) rivalisent pour savoir qui réduira le plus de fonctionnaires, à Bagneux, au contraire, nous nous donnons les moyens de développer nos services.

Dans un contexte budgétaire que, je le rappelle, doit composer avec la disparition progressive du produit de la taxe d'habitation d'ici un an, nous vous proposons d'augmenter de 10 % notre fiscalité. Cela va peser désormais sur la taxe foncière, mais précisément à un moment où le niveau de la taxe d'habitation est en baisse, voire nulle pour nombre de ménages.

Cette augmentation de la fiscalité est un levier que nous n'avons pas utilisé depuis 2015. Nous l'utilisons sans enthousiasme particulier à des proportions bien inférieures à ce qui peut se faire dans les communes voisines, même si, on le sait, le rendement de l'impôt dans une ville populaire comme Bagneux est assez faible. Cela explique d'ailleurs le niveau relativement élevé de notre fiscalité. Cette hausse nous permet de dégager des moyens supplémentaires afin de mieux répondre à l'intérêt général notamment, par une nette augmentation de nos dépenses d'investissement.

La section investissement qui, dans ce BP 2022, atteint 33 141 645 €, soit une hausse de plus de 20,73 % par rapport au budget primitif 2021, est largement consacrée (22 M€ sur les 33) à un important programme de travaux : les écoles, le patrimoine avec le projet d'une maison dédiée au Clos des sources, la rénovation de voiries, la rénovation du stade Port Talbot dédié au rugby, les travaux de rénovation thermique ou encore l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes porteuses de handicap.

Là encore, notre fil conducteur de la transition écologique est retenu dans les cours d'écoles, le renouvellement de notre flotte automobile ou encore le déploiement de nouvelles pistes cyclables.

Ce programme d'investissements fait évidemment appel à l'emprunt mais de façon modérée à hauteur de 7,30 M€, un montant certes en hausse de 2 M€ par rapport à l'an dernier, mais qui reste soutenable puisque, je le rappelle, notre encours de dette avait baissé en 2021 de 2,68 M€.

Il faut dire et redire que notre commune est en maîtrise de sa dette : sa capacité de désendettement étant de 8,5 ans, loin du seuil d'alerte de 10 ans et du seuil légal qui est de 12 ans.

Cette maîtrise est également illustrée par la baisse de 8,97 % des intérêts de la dette qui passent sous la barre symbolique du million d'euros.

Chers collègues, je rappelle que vous avez en annexe également un dossier complet d'une grande transparence sur l'état de notre dette qui atteste des efforts faits en la matière qui nous permettent de maintenir un haut niveau d'investissement.

Avant de conclure, j'en viens à une dimension qui nous est chère à Bagneux, qui concerne les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle.

Il reste bien sûr des efforts et des progrès à faire, mais nous allons nous y atteler pendant ce mandat.

Rapidement, ces indicateurs nous renseignent sur la composition de nos agents, sur l'équilibre des genres selon les catégories professionnelles et les évolutions de carrière.

Vous avez les graphiques sous les yeux dans votre dossier, je n'entre pas dans le détail, mais je reviens sur quelques éléments tout de même qui me semblent importants à retenir sur ce dossier.

Les femmes représentent 63 % de nos agents. Elles sont les plus nombreuses aussi bien parmi les fonctionnaires statutaires que parmi les contractuels. Elles sont aussi les plus représentées dans la majorité des filières hormis les filières technique, sportive et la police municipale, filières dont les efforts constants sont faits pour permettre aux femmes de les intégrer.

Je tiens à souligner également que les femmes représentent 74 % des agents de catégorie A, celle des cadres, des directeurs de service ou encore de notre Direction générale.

Si nous avons bien conscience des efforts encore à produire pour fournir des données plus précises, je pense que Bagneux est plutôt sur la bonne voie, voie impulsée depuis de nombreuses années par Mme la Maire, vers plus de reconnaissance et vers l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes.

À un mois tout juste de la journée internationale des droits de femmes, ces revendications sont toujours à porter et à défendre.

Madame la Maire, chers collègues, je vous remercie.

Je laisse la place au débat sur notre budget primitif 2022 que je vous invite à soutenir.

Merci beaucoup.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Haddad. Je passe la parole à M. Martin.

M. MARTIN. - Madame la Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs les Directeurs des services, à l'occasion de ce budget primitif 2022, nous avons lu avec attention le rapport qui nous a été présenté.

Comme chaque année, nous tenons à remercier l'ensemble des directeurs des services et plus particulièrement la Direction des finances pour la qualité des documents fournis qui sont de précieux supports pour les élus de cette assemblée et faciles à lire.

Je veux aussi remercier tous les employés municipaux qui assurent les services publics indispensables au bon fonctionnement de notre ville dans un contexte sanitaire compliqué et à budget restreint.

La question des services publics locaux est essentielle à nos yeux. Nous ne pouvons présenter en permanence une addition toujours plus salée aux Balnéolais sans qu'ils ne constatent au quotidien une amélioration sensible de leur cadre de vie, de leur sécurité, de la qualité des services, de la qualité des commerces qu'ils sont en droit d'attendre.

C'est pourtant le constat à Bagneux. Les services à la personne augmentent de 2 % pour la cinquième année consécutive et, pour couronner le tout, cette année, vous augmentez les taux de la taxe foncière de 10 % sans voir une réelle amélioration du cadre de vie.

Vous mettez en exergue que de nombreuses communes augmentent aussi leur taxe foncière. En effet, après avoir fait le tour des villes voisines, nombreuses sont celles qui vont augmenter leur taux, mais elles ne jouent pas dans la même cour que nous. Par exemple, à Bourg-la-Reine, les taux 2022 sont entre 26 et 28 %, à Montrouge, les taux 2022 sont à 19,98 %. À Bagneux, le taux est de 33,47 %.

En plaçant le taux de la taxe foncière à 33,47 %, notre ville est sur le podium national des plus fortes taxes foncières pour une ville de même strate. Vous justifiez la hausse des taux de 10 % par rapport à des contraintes budgétaires.

À voir votre proposition de budget primitif 2022, je n'ai pas l'impression que vous avez trop de contraintes budgétaires : un budget de fonctionnement en hausse de 2,80 M€, un budget d'investissement en hausse de 5,70 M€, une dotation générale de fonctionnement de 11,20 M€, stable depuis trois ans, un autofinancement prévisionnel supérieur à 7 M€.

Vous justifiez aussi cette hausse par la suppression de la taxe d'habitation. C'est faux. La majorité des ménages qui paye une taxe foncière paye encore en 2022 une taxe d'habitation. Il aurait mieux valu que vous fassiez un geste en faveur du pouvoir d'achat des Balnéolais en compensant la revalorisation des bases par une baisse des taux, afin d'introduire une réelle neutralité fiscale indolore tant pour les recettes de la ville que pour le contribuable.

Concernant les dépenses de personnel, elles représentent 66,7 % du budget de fonctionnement hors FCCT.

Année après année, elle continue de croître. Il y a, certes, des facteurs exogènes tels que l'application des régimes indemnitaires, mais vous êtes bien responsable de l'assiette et du volume de postes.

De nombreux transferts ont été opérés vers Vallée Sud Grand Paris sans baisse apparente des charges de personnel. Cette montée en puissance de Vallée Sud Grand Paris devrait se traduire par des économies de fonctionnement au niveau municipal. Il n'en est rien. Les dépenses de personnel

sont en hausse constante depuis 2017 (plus de 5 M€ en 5 ans). La hausse n'est pas spécifique à l'année 2022, elle croît régulièrement chaque année et toujours pour de très bonnes raisons. La commune a fait le choix de ne pas confier à des prestataires externes de nouvelles missions de services publics.

Est-ce que ce choix a été fait par rapport à des convictions politiques ou par rapport à un service de qualité rendu aux habitants ?

Quand on voit les problèmes de ressources et de plaintes des habitants, notamment concernant les structures de la petite enfance, nous voyons que votre choix est uniquement politique et vous vous souciez peu des habitants, pourvu que cela rentre dans vos engagements municipaux et clientélistes.

Ce budget n'amène pas de grosses surprises par rapport au dossier d'orientations budgétaires présenté en décembre dernier. Je ne vais pas rentrer dans les détails, mais quelques remarques notamment sur les ratios.

Je voudrais juste insister sur deux ratios principaux : les dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population qui augmentent, continuent d'augmenter. On est sur une base de 1 840,45 € par habitant (une augmentation de 66,32 € par rapport à 2021) et, comparativement à une commune de même strate, on est pratiquement à 600 € de plus.

Le ratio de la dotation générale de fonctionnement par rapport à la population reste très élevé par rapport à une ville de même strate, ce qui montre notre dépendance importante avec l'État.

Pour conclure, nous sommes inquiets pour notre ville, inquiets sur la fragilité de nos finances et sur les fortes dépendances avec l'État, inquiets sur le poids de la dette, même si elle est encore maîtrisée, que vous laisserez aux générations futures sans que cela ne soit justifié par un service public de qualité, inquiets aussi pour l'attractivité de notre ville. Au sein même de notre département, les communes voisines attirent davantage les classes moyennes par une fiscalité plus avantageuse. Une hausse du fonctionnement pourrait se justifier si vous aviez décidé de mettre par exemple des moyens sur la tranquillité publique, ce n'est pas le cas.

Le recours à la dette et à la fiscalité, nous disons pourquoi pas, si c'est pour financer des investissements ou du fonctionnement utile, à défaut, il convient d'être prudent car la dette d'aujourd'hui, ce sont les impôts de demain.

Je me répète, vous ne pouvez pas présenter en permanence une addition toujours plus salée aux Balnéolais sans qu'ils ne constatent au quotidien une amélioration sensible de leur cadre de vie.

En conclusion, au grand dam de M. Haddad, nous ne cautionnerons pas ce budget primitif qui ne tient pas compte des besoins réels des Balnéolaises et des Balnéolais.

Merci.

Mme le MAIRE. - Merci Monsieur Martin. Y a-t-il d'autres intervenants ?

M. OUÉDRAOGO. - Merci Madame la Maire. Mesdames et Messieurs les Conseillers, je voudrais me joindre à mes chers collègues qui ont pris la parole juste avant pour souligner la qualité des documents produits par les services financiers de la ville. Les documents sont d'une extrême clarté. Nous savons tout le soin apporté par ces services, afin de permettre à notre Conseil de disposer d'éléments factuels et chiffrés pour délibérer en toute transparence.

Bien évidemment, nous voterons contre ce budget primitif dans la continuité de notre position exprimée lors du débat d'orientation budgétaire. Pourquoi ? Ce budget qui nous est soumis concentre

pour nous à la lecture un volume important de dépenses comme d'habitude et très peu d'investissements. C'est le mot que j'ai le moins entendu dans les propos de M. Haddad. Ce budget pèse une fois de plus sur le panier des ménages.

Nous avons conscience que, compte tenu de l'équilibre que requiert la constitution de ce budget, vous n'avez pas été en mesure de faire autrement. Cependant, il n'en demeure pas moins que le constat est implacable. Ce budget va continuer à appauvrir notre ville et mettra encore plus à mal son attractivité qui est déjà bien entamée.

J'ai lu le budget, je l'ai épluché de fond en comble, je constate que rien n'est prévu pour les commerces, rien pour les habitants.

M. Haddad disait haut et fort dans son exposé, je le cite : "*tout augmente sauf les salaires et les retraites*". Nous répondrons que ce n'est pas juste parce qu'une chose augmente aussi, c'est la taxe foncière. Elle augmente de 10 %, cela a été rappelé tout à l'heure.

Vous souhaitez avoir une autonomie financière, très bien, mais sachez que l'autonomie financière requiert aussi d'être en mesure de maîtriser ses ressources, de sécuriser ses ressources et d'investir pour maintenir cette capacité à investir.

Nous ne voyons pas la dette se réduire, au contraire, elle ne fait que se creuser d'année en année avec des dépenses de fonctionnement qui ne cessent de croître énormément, ce qui reflète qu'il n'y a pas un véritable plan stratégique en place.

Nous proposons de créer rapidement une commission d'analyse de la dette et d'efficacité des dépenses afin d'esquisser rapidement l'architecture d'une réforme locale qui permet de reprendre la main sur les finances de la ville.

Faire la même chose, c'est ce que vous faites d'année en année, faire la même chose mais différemment, c'est possible avec peu de moyens et pour beaucoup plus d'efficacité. Notre conviction est qu'aucune commune ne peut sortir d'une situation financière difficile sans développer son attractivité économique. C'est bien ce qui manque cruellement à notre ville. Le constat est unanime et partagé par toute la population. Les commerces et les entreprises, ce qui crée la richesse, renflouent les caisses de la commune. Il est important de véhiculer ce message et de le marteler parce que l'on a l'impression qu'il n'est pas pris à sa juste valeur, il n'est peut-être pas compris. Nous ne les voyons pas dans vos priorités budgétaires pour 2022, ce qui renforce notre inquiétude et nous conforte dans le choix de ne pas vous suivre dans ce budget. Nous pensons qu'il est temps de sortir de la logique du tout subvention et d'enclencher véritablement des réformes économiques sur la commune pour retrouver des finances plus saines.

Comme je l'ai dit en début de propos, nous voterons contre ce budget.

Merci.

M. KANDEL. - Madame la Maire, mes chers collègues, le budget soumis à l'approbation de notre Conseil est un budget d'engagement, engagement tout d'abord pris devant nos concitoyens, n'en déplaise à l'opposition ce soir, mais effectivement, ils ont choisi notre liste et notre programme.

Ce budget met en application le programme sur lequel notre majorité a été élue. Nous respectons nos engagements pris devant les habitants.

- engagement aussi pour la réussite éducative de nos enfants avec l'augmentation du nombre d'ATSEM dans les écoles, un budget en hausse pour les activités éducatives, une mobilisation pour

les lycées à Bagneux, des travaux pour l'accessibilité des écoles Joliot-Curie et le lycée,

- engagement encore pour la transition écologique avec la création d'un pôle doté de trois postes qui permettra de porter ces enjeux dans toutes les politiques publiques de la ville, la création d'espaces verts, l'implantation de nouveaux arbres et également la mise en place du permis de végétaliser, c'est aussi le bio dans les cantines, une attention particulière au recyclage des déchets,

- engagement encore pour la solidarité avec le renforcement du financement du centre d'action social, le maintien des aides financières aux familles et aux étudiants, une enveloppe de subventions aux associations de près de 1,50 M€,

- engagement encore pour des investissements avec, par exemple pour 2022, la rénovation du terrain du stade Port Talbot, la rénovation du centre de santé, la création d'une maison du patrimoine au Clos des sources,

- engagement encore pour protéger nos concitoyens et en particulier les plus fragiles des politiques nationales néfastes,

- un engagement de résistance pour être toujours à leurs côtés,

- un engagement encore de tous les instants pour faire de notre ville une ville plus attractive, plus humaine, plus vivable et une ville pour tous. Nous ne pouvons que nous féliciter de l'arrivée du métro dans notre ville. Notre ville est plus attractive aujourd'hui, mais ce progrès doit profiter à toutes et à tous et surtout à ceux qui en ont le moins, c'est le sens aussi de notre engagement.

Je ne peux parler du budget de la ville sans vous parler également du contexte dans lequel il se prépare :

- baisse des dotations continue de l'État depuis quelques années. Monsieur Martin, je sais bien que vous n'êtes pas d'accord, mais on ne peut pas nous reprocher de dépendre de l'État quand on nous enlève les recettes fiscales qui pourraient nous permettre d'être autonomes,

- devoir assumer seuls des dépenses sur la pandémie, comme l'a rappelé Mme la Maire pour protéger nos concitoyens : les masques, le centre de vaccination qui nous ont coûté quelques centaines de milliers d'euros,

- un plan de relance de l'État qui est juste un plan de communication sans moyens conséquents,

- une libre administration et des compétences toujours remises en cause. Nous l'avons vu dernièrement avec les 1 607 heures,

- des contraintes budgétaires sur l'endettement, sur la masse salariale, qui sont faites pour diminuer toujours plus le service public communal.

Alors, oui, ce contexte nous oblige à augmenter un impôt cette année pour faire face à certaines dépenses : 10 % de la taxe foncière, impôt qui ne touche pas tous les habitants, notons-le, mais seulement les propriétaires dans un contexte de suppression de la taxe d'habitation pour tous.

C'est, aujourd'hui, le seul levier qui reste aux communes. Pour répondre aux critiques de l'opposition, je vous rappelle que la ville de Montrouge va augmenter sa taxe foncière de 30 % cette année, comme d'ailleurs beaucoup d'autres en grande majorité des communes l'ont fait en 2021 et en 2022. La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a un coût pour les communes. Cela présente une perte de recettes fiscales de plus de 21 Md€ qui n'est et ne sera pas entièrement compensée par l'État. Facile pour ce Gouvernement de supprimer une taxe sur le dos des communes dans ce cas.

Notre augmentation d'impôt, nous la faisons avec la volonté de proposer en face un haut niveau de service public, une solidarité pour les plus fragiles, pour la transition écologique et un développement durable et harmonieux de notre ville.

C'est pourquoi, notre groupe s'engage totalement dans le budget proposé et, bien entendu, le votera.

Merci.

Mme MEKER. - Madame la Maire, chers collègues, je ne vais pas répéter ce qu'ont dit mes collègues, nous sommes complètement inscrits dans l'engagement que représente ce budget et complètement partie prenante en tant que groupe écologiste et citoyens, un budget de très bonne gestion, je voudrais le souligner à la base, avec de très bons documents et un service qui nous livre, à chaque fois, des outils pour mieux le comprendre. Nous remercions également ces personnes qui travaillent dans cette municipalité.

Ce budget est un geste politique. On peut comprendre qu'il déplaît à certains. Quelques mots sont tout de même difficilement compréhensibles, mais revenons sur l'engagement, l'audace, l'ambition que représente ce budget avec l'arrivée du métro. Nous sommes à une époque où notre ville se doit de porter fortement une transition écologique et solidaire et, ici à Bagneux, nous y sommes.

La transition écologique ne peut s'imaginer que sans une forme, sans une composante extrêmement importante de solidarité sociale. Ce que nous voulons porter avec notre sensibilité dans cette majorité, c'est le fait qu'il soit très important, qu'il soit indispensable que cette solidarité, que l'attention portée aux questions sociales se fassent en symbiose avec la question de la transition énergétique et les difficultés climatiques qui attendent les villes dans les quelques années qui viennent, en première couronne.

Avec une densification extrêmement forte liée à la venue du métro, la ville se doit - ce qu'elle fait - de se doter d'outils qui lui permettront d'instaurer des éléments de confort, de cadre de vie, des éléments de protection de la biodiversité, des éléments d'installation ou de réinstallation de la nature en ville qui permettront aux populations qui viendront s'installer à Bagneux de supporter au mieux la rigueur du changement climatique. C'est très important.

Pour cela, M. Kandel a rappelé - et d'autres aussi - que nous avons mis en place ce que nous attendions, mais la pandémie, depuis le début de la mandature, a effectivement ralenti les choses : la création d'un pôle écologique non pas pour faire une strate de plus, mais pour nous aider à travailler sur ces sujets de façon très transversale, ce qui n'est pas simple. Dans les deux prochaines années de la mandature, nous pourrions présenter un budget vert qui, petit à petit, va pouvoir, de manière analytique, analyser ce que coûte cette transition écologique, mais aussi les dépenses qu'elle évite et peut-être même ce qu'elle peut rapporter, cela peut aussi se calculer, et nous permettre aussi, puisque nous serons également proactifs dans la déclaration de ce que nous faisons, de renforcer, de rendre visible, d'évaluer. Beaucoup de choses se font mais sont trop peu visibles. Nous les espérons visibles dans les prochains budgets.

Les finances locales, pas que les nôtres, diminuent comme une peau de chagrin et nous rendent de plus en plus dépendants de l'État. Il est très "amusant" d'entendre parler de forte dépendance à l'État, ce qui d'ailleurs peut être normal dans un état républicain, cela dit, il y a des degrés. Avec la disparition d'un impôt que d'aucuns jugeaient beaucoup injuste, nos finances sont tout de même de plus en plus régies par l'État, ce qui, de fait, instaure une dépendance. Nous avons par ailleurs de moins en moins de moyens. Effectivement, le budget s'engage dans des conditions extrêmement difficiles : la situation appauvrit beaucoup de monde, les inégalités augmentant de façon

vertigineuse dans ce pays.

Vous avez indiqué que notre politique ferait fuir les nouveaux habitants, ce n'est pas sûr du tout. C'est même assez curieux : avec une politique d'aménagement proactive, certes, dans un cadre de forte densification et de forte demande, la pression intense subie par les villes autour de nous comme Montrouge par exemple, grâce à la charte des promoteurs, notre municipalité peut se targuer de limiter la spéculation foncière et de pouvoir offrir des appartements neufs au pied du métro à des prix libres autour de 6 500 € du m², ce qui est quand même totalement exceptionnel dans la petite couronne.

Je ne sais pas si c'est répulsif, je ne sais pas si c'est attractif, à vous de juger.

On ne peut pas entendre que nous éloignons les nouveaux habitants. C'est tout à fait l'inverse qui se passe.

La politique en matière de transition écologique menée par l'élue et le service de l'habitat, une politique très volontariste autour de la rénovation énergétique, est extrêmement importante si l'on ne veut pas avoir des groupes d'habitants et de logements en décrochage les uns par rapport aux autres avec, d'une part, des habitations anciennes, des passoires énergétiques - on voit, avec l'augmentation des fluides, toute la difficulté que cela représente pour les ménages les plus modestes - et, d'autre part, des appartements extrêmement bien isolés et flambant neufs.

On gère tout cela. C'est assez exceptionnel. Je pense que Bagneux est à un carrefour, à une croisée des chemins qui permet sans doute à cette ville, en tout cas, elle en prend le chemin, d'être à 3 kilomètres de Paris, de pouvoir mieux piloter, mieux imaginer cette transition écologique dont nous avons excessivement besoin pour vivre correctement dans les villes qui seront à 70 % l'état de vie pour les habitants sur terre dans les quelques années à venir.

J'en ai terminé. Je vous souhaite une bonne soirée.

Merci.

Mme CILLIERES. - Madame la Maire, chers collègues, je tiens à souligner la clarté des propos que nos collègues de l'opposition ont tenus tout à l'heure avec, pour les uns, la défense du ruissellement qui défie les lois de la gravité en remontant vers les plus riches et, pour les autres, qui promotionne le comité de la hache déjà à l'œuvre, destructeur de services publics.

Je pense que nous faisons la clarté réelle en disant que, oui, depuis de nombreuses années, Bagneux comme d'autres collectivités, subit les conséquences d'une baisse des dotations de l'État. Cela vaut pour la DGF que l'État attribue. Cette diminution ne sera jamais compensée ni par la DSU, ni par aucune dotation forfaitaire.

Alors que la taxe d'habitation doit aussi être compensée d'après les textes, rien n'assure qu'elle le sera dans les comptes après sa disparition en fin d'année prochaine.

Pour ce deuxième budget que nous sommes amenés à adopter dans la nouvelle mandature, mais cela a été dit le 1^{er}, depuis l'arrivée du métro à Bagneux, ces contraintes budgétaires qui sont réelles compliquent chaque jour le travail des élus que nous sommes, mais aussi des agents à qui nous demandons de composer dans un contexte national d'austérité qui dure depuis bien trop longtemps.

Lorsque l'on dirige une ville populaire comme Bagneux avec comme ambition l'égalité d'accès au droit et le développement de la commune, il nous faut agir pour compenser ce manque de moyens dont l'État et les gouvernements successifs se sont rendu responsables.

À l'image des hospitaliers qui ont dû bricoler sans moyens suffisants pour faire face à la crise sanitaire, des enseignants qui se sont pliés à des protocoles irréalistes et instables, la Fonction Publique Territoriale doit rendre un service public de proximité à des publics qui en ont le plus besoin mais avec des moyens de plus en plus contraints. Cela, c'est la vérité.

Les difficultés de recrutement qui en découlent traversent d'ailleurs toutes les fonctions publiques. À Bagneux, nous refusons cet état de fait, nous souhaitons porter l'objectif d'une ville pour toutes et tous, qui fait preuve d'audace environnementale.

Aux côtés de notre Maire et de notre adjoint aux finances, les élus ont travaillé avec les services à des propositions ambitieuses et soutenables dans le cadre imposé par l'État bien sûr, mais dans la perspective de tenir nos engagements municipaux, tous nos engagements.

C'est donc en responsabilité, en préservant les priorités que nous nous sommes fixées que nous faisons des choix forts avec notamment l'augmentation de 2,2 millions de la masse salariale pour répondre à de nouveaux besoins au service des Balnéolaises et des Balnéolais et porter notre budget d'investissement à 33 M€ dont les deux tiers pour des travaux.

Nous soutenons la décision d'augmenter la taxe foncière de 10 %. Ce n'est pas par plaisir, mais par nécessité car nous savons que les moyens ainsi dégagés serviront l'intérêt général et nos services publics.

Ce n'est pas ce qui restera du quinquennat d'Emmanuel Macron marqué par des dispositions fiscales pour les plus riches, des investissements publics portés essentiellement par les collectivités locales et la globalité des décisions adoptées par le Gouvernement qui ont principalement creusé les inégalités entre les plus riches et les plus modestes.

Dans ce contexte politique morose, voire inquiétant, où nombre de candidats à la présidentielle poussent à réduire la dépense publique, c'est avec conviction que notre groupe, le groupe Communiste et Citoyen votera en faveur de ce budget primitif 2022.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKIL. - Madame le Maire, chers collègues, je voudrais commencer par joindre ma voix à celles qui se sont exprimées pour remercier nos services notamment en particulier Annabelle Ménet, notre Directrice générale adjointe aux finances, Mme Fabienne Baron, ainsi que l'ensemble de la Direction générale des services pour les documents de qualité qui, cette fois encore, nous ont permis de bien comprendre les enjeux d'un tel exercice.

Merci infiniment.

L'adoption d'un budget est l'acte le plus important de la politique municipale. On doit se réjouir que, malgré le contexte sanitaire difficile, nous nous retrouvions ce soir en présentiel pour débattre ensemble d'enjeux importants pour notre ville.

C'est dans un contexte politique particulier que nous avons échangé ce soir et que nous allons continuer à le faire, certains l'ont rappelé avant moi : la préparation de l'élection présidentielle puisque, malgré tout, un certain nombre de candidats déclarés, déjà en campagne, témoignent une vision totalement opposée quant à ce que pourrait être notre pays demain. Vision opposée et bien dangereuse car plusieurs nous proposent une France du maintien des privilèges mais aussi d'exclusion des plus faibles.

Face à cela, notre budget est en quelque sorte une forme de réponse. J'avais envie de retenir trois

mots qui pourraient quasiment le qualifier au-delà des quatre axes qu'a rappelés notre adjoint aux finances que je remercie en passant pour sa présentation.

Trois mots : solidarité et transition écologique car, dans transition écologique, il y a deux mots.

Malgré la réduction des dotations de l'État notamment la DGF dont on a parlé et de la faiblesse des fonds de péréquation, nous proposons ce soir d'importantes mesures, et cela, dans un cadre budgétaire rigoureux et d'un recours à l'emprunt qui, faut-il, le rappeler est inférieur à 2021.

L'épidémie du Covid a profondément perturbé le quotidien de nos concitoyens avec des conséquences en termes économiques et budgétaires.

La réforme de la taxe d'habitation nous a contraints d'augmenter de 10 % la taxe foncière. Ce ne fut pas un plaisir que d'avoir eu à prendre cette décision. Mon groupe - et, là, je fais une digression par rapport à ce que j'avais noté - a beaucoup discuté pour savoir si nous allions procéder de la sorte et surtout à quel niveau nous devons mettre le curseur parce que, nous le savons, il n'est pas incongru de le dire et je pense qu'il faut le reconnaître, nous avons déjà une taxe assez élevée comparativement à des villes avoisinantes, je ne sais pas si on peut dire à des villes de même strate parce que les villes avoisinantes ne sont pas nécessairement de même strate. En tout cas, nous avons des taxes déjà très élevées.

Prendre la décision d'augmenter la taxe foncière de 10 % était donc extrêmement difficile, nous l'avons fait parce que nous y sommes évidemment contraints : nous avons besoin d'aller chercher des recettes nouvelles pour mettre en œuvre notre programme, j'y reviendrai.

Nous sommes conscients du fait qu'il faille travailler sur d'autres leviers : le levier fiscal n'est pas le seul sur lequel il nous faut travailler. Je voudrais saluer ici le travail important que font nos agents dans un certain nombre de services pour aller chercher des subventions nouvelles, pour aller chercher des partenariats sur des projets. C'est une dynamique importante qui a été lancée et qui va se poursuivre dans ce sens.

Maintenant, il est vrai aussi que mon groupe milite, je le dis ici, pour davantage de mixité sociale parce que, lever l'impôt sur la taxe foncière, bien que ce soit compensé pour certains, pas totalement encore aujourd'hui, par la disparition progressive de la taxe d'habitation n'est pas, sur le long terme, une solution. Ce qui pourrait en être une est évidemment une augmentation de la DGF versée par l'État, mais il est clair que ce n'est pas ce qui va advenir, aussi, il nous faut travailler à d'autres leviers. Je crois sincèrement que nos services travaillent à aller chercher des subventions additionnelles à celles que nous avons aujourd'hui. Mais je crois qu'au sein de notre majorité il nous faut effectivement travailler à d'autres leviers.

Il faut noter que la suppression de la taxe d'habitation concerne à la fois les locataires et les propriétaires occupant leur résidence principale. L'augmentation de 10 % de la taxe foncière ne va toucher que les propriétaires. Elle est toutefois compensée par la suppression progressive de la TH.

Je ne vais évidemment pas énumérer toutes les actions que nous allons entamer et poursuivre, mais je souhaite en évoquer quelques-unes qui me semblent emblématiques de notre politique.

Notre politique éducative est une priorité. Nous devons nous réjouir de la création de quatre nouveaux postes d'ATSEM comme la désignation d'une doctorante chargée de nous aider à comprendre les ressorts de l'évitement pour mieux les combattre.

Le nouveau groupe Niki de Saint Phalle, aujourd'hui opérationnel et le projet du lycée les Mathurins qui est en bonne voie sont une réponse importante pour notre jeunesse car un tiers de la population

de notre ville n'a pas 25 ans, une chance sans doute, mais surtout une exigence de réponse à leurs préoccupations quand on constate que ces jeunes se désintéressent de plus en plus de la politique.

Cette politique éducative est renforcée par la poursuite d'activités comme les parcours culturels, citoyens et environnementaux qui bénéficient aussi à la jeunesse.

Attentif à la situation de crise économique, l'emploi sera favorisé par la création d'un comité local pour l'emploi et l'insertion. On peut aussi constater que, déjà, le métro provoque, quoi que vous en disiez, Monsieur Ouédraogo, l'implantation de nouveaux commerces et, nous l'espérons, d'entreprises.

C'est aussi vers les plus modestes, les personnes âgées, les handicapés, que nous poursuivons nos actions, notamment en adaptant nos équipements publics.

Peut-être allez-vous vous étonner que j'évoque ce soir les Jeux Olympiques de 2022 en Chine, la grotesque organisation de compétition de sports d'hiver dans une région sans neige et le recours à de la neige artificielle provoquent dans le monde entier de vives réactions face à une telle agression contre l'environnement. Il y a 10 ans, on n'aurait sans doute enregistré aucune réaction.

Oui, l'environnement est, aujourd'hui, et heureusement, une préoccupation largement partagée et les actions pour relever le défi écologique sont maintenant au centre de nos politiques. Bagnoux n'est donc pas en reste. Citons la création et l'agrandissement d'espaces verts, l'implantation d'arbres, la multiplication des pistes cyclables, la création d'un pôle de transition écologique.

Notre budget 2022 pour les investissements vient en appui de nos orientations. Ce budget est en augmentation de 10 %. Nous devons donc nous réjouir de la réouverture de l'infrastructure pour la petite enfance mais aussi par exemple de la rénovation du stade pour ce qui concerne notre jeunesse.

On pourrait citer bien d'autres actions et projets dont nous pouvons être fiers, mais je tiens à mettre nos propositions et nos réalisations antérieures dans le contexte politique que j'ai évoqué au début de mon intervention.

Je viens d'évoquer le désintérêt de la jeunesse pour la politique. Si on constate l'apparente adhésion de bien des citoyens pour les propositions de candidats que je jugerai, en ce qui me concerne, dangereux, c'est aussi signe d'une méfiance à l'égard des politiques traditionnelles qui n'auraient peut-être pas tenu tous leurs engagements.

J'ai eu la curiosité de relire les grandes lignes du programme que nous avons proposé aux électeurs lors des élections municipales précédentes et j'ai retrouvé toutes les propositions que nous avons déjà mises en œuvre ou qui sont en chantier. Avec un budget d'un peu plus de 115 M€ (un fonctionnement à 82 M€ et des investissements à hauteur de plus de 33 M€), c'est donc un budget ambitieux et responsable, dans le respect de nos engagements municipaux, cohérent et fidèle à nos échanges que nous avons eus ici même dans le débat d'orientation budgétaire que nous vous proposons ce soir. Oui, je pense que nous respectons la parole donnée. Et c'est ce respect que je veux mettre en évidence ce soir, tout en soulignant que c'est l'union de groupes qui, au-delà de leurs différences, partage le même objectif de solidarité et de justice sociale qui permet ce résultat.

Mon groupe Socialistes et Citoyens votera donc ce budget primitif 2022.

Je vous remercie.

M. HADDAD. - Merci Madame la Maire, je souhaite très rapidement répondre à nos collègues de l'opposition.

M. Martin a évoqué notamment dans son intervention le pouvoir d'achat en lien avec la hausse de la fiscalité. Maintenir, renforcer et créer des services publics de qualité et accessibles - je pense notamment à notre politique tarifaire - c'est aussi donner du pouvoir d'achat aux Balnéolais.

Les dépenses de personnel, évoquées également, sont effectivement en hausse mais pour de bonnes raisons, la principale étant de faire fonctionner ces mêmes services publics.

Pour répondre à M. Ouédraogo sur la dette, je dirai que la dette est un peu comme les chasseurs du sketch des Inconnus, il y a la mauvaise dette et la bonne dette. Notre dette est non seulement maîtrisée, je reprends le vocabulaire de M. Martin, mais elle est largement consacrée à l'investissement durable.

J'ai cité tout à l'heure dans ma présentation des exemples d'investissements durables : les écoles, les équipements sportifs, la voirie. Une dette maîtrisée consacrée à des investissements durables, eh bien, ce sont aussi des économies pour demain.

Mme le MAIRE. - Merci à Mouloud Haddad.

Quelques mots dans ce débat sur le budget : évidemment, 2022 est une année historique pour Bagneux avec l'arrivée de la ligne 4 à Lucie Aubrac et Barbara soulignée d'ailleurs par la présence du Premier Ministre à Bagneux pour cette occasion.

J'ai une pensée émue pour mes prédécesseurs, pour Janine Jambu et Henri Ravéra, les anciens maires qui ont porté ce combat que j'ai avec vous, avec l'administration communale, avec les Balnéolaises et les Balnéolais, poursuivi pour le mener à bien.

La fête du métro que nous avions prévu de tenir le 15 janvier n'a pas pu se dérouler pour cause de crise sanitaire. Je voulais vous annoncer que nous la maintiendrons le 12 mars en soirée puisque les conditions sanitaires reviennent un peu plus à la normale. Nous serons donc en capacité de la tenir. Je vous invite déjà à retenir cette date.

Nous visitons, vendredi dernier, avec Yasmine Boudjenah, Bruno Tuder et Patrick Duru, les services de la ville et les habitants du comité de suivi, le chantier en sous-sol de la ligne 15. Le tunnel est prêt désormais à accueillir les rails. C'est aussi beaucoup d'émotion pour nous.

Le projet avance à un bon rythme et nous organiserons à l'automne prochain une visite du Conseil municipal. La Société du Grand Paris m'a donné son accord pour que nous puissions ensemble visiter ce chantier titanesque.

J'en profite pour remercier les riverains des chantiers de leur patience et de leur compréhension. Je sais qu'ils comprennent que l'arrivée de ces transports lourds est un projet d'intérêt général pour notre ville.

Avec l'arrivée des métros, le projet politique que nous portons est, bien sûr, celui :

- d'améliorer les mobilités et de contribuer ainsi à la transition écologique en faisant reculer l'usage de la voiture dans notre commune, c'est important,
- d'améliorer l'accès à la formation, à l'emploi, à la culture et aux loisirs. Je pense particulièrement à nos jeunes,
- de favoriser plus d'égalité car l'accès aux transports, c'est aussi une ouverture de la ville et un désenclavement de la commune,
- de développer bien sûr l'attractivité de Bagneux, l'attractivité commerciale, économique,

culturelle,

- de continuer à être une ville aussi pour toutes et tous qui ne chasse pas les plus modestes,
- c'est aussi le défi que nous avons décidé de relever.

2022, plusieurs collègues l'ont souligné, est une année particulière, c'est celle du bilan du quinquennat et celle de choix pour notre peuple.

Les choix libéraux à l'œuvre depuis cinq ans pèsent lourdement sur le quotidien.

Les services publics, vous avez été plusieurs à le souligner, comme l'hôpital ou l'école, vont mal.

Les bas salaires ou les petites pensions de retraite sont le lot de trop de nos concitoyens.

La réforme des APL a conduit à 15 Md€ de ponctions sur le logement social comme l'a souligné le rapport tout récent de la Fondation Abbé Pierre. La France a été condamnée pour son inaction climatique et, en pleine crise sanitaire, les profits du CAC 40 en 2021 atteignent des records indécentes alors que la suppression de l'ISF, vous le savez aussi, a favorisé les plus riches.

Et les collectivités locales, pourtant très mobilisées face à la crise sanitaire, n'ont pas bénéficié du soutien attendu et leur autonomie a été remise en cause.

Dans ce contexte, la montée des idées de division, le poison du racisme, la poussée, la banalisation et la médiatisation de l'extrême droite ne peuvent qu'inquiéter tous les démocrates que nous sommes.

À Bagneux, vous le savez, nous sommes attachés à porter des politiques publiques, solidaires et écologiques avec des services publics dont la qualité est reconnue.

2022 va confirmer nos priorités en matière de politique éducative, d'attention aux cadres de vie, d'engagement en faveur de la transition écologique et de politique publique solidaire avec une hausse des crédits d'activité des services.

2022 verra nos investissements au titre de notre plan pluriannuel d'investissements se poursuivre avec des investissements importants, puisque nous engageons la rénovation du stade de rugby, la poursuite des projets sur lesquels nous voulons avancer de rénovation et d'extension du centre municipal de santé dont une partie des travaux a commencé, de la maison du patrimoine, les travaux d'aménagement des Mathurins, les travaux d'accessibilité dans les écoles Joliot-Curie et Paul Vaillant Couturier, la ressourcerie, le lancement des études pour la rénovation du stade de foot René Rousseau, les actions en faveur de la transition écologique avec l'acquisition de véhicules propres sur lesquels nous allons délibérer en Conseil municipal, la poursuite d'un programme ambitieux de plantation d'arbres et de déminéralisation des cours d'écoles, le déploiement d'itinéraires cyclables sur lesquels nous voulons avancer cette année.

Concernant le budget du personnel, qui est aussi un reflet des politiques publiques que nous menons, l'effort est conséquent pour répondre aux besoins de création de postes (ATSEM, pôle TEDD) que nous devons financer en année pleine, des remplacements sur des postes vacants, le futur régime indemnitaire que l'on appelle le RIFSEEP et la revalorisation des carrières. Il reste cependant contraint et appelle notre vigilance de tous les jours.

Concernant la hausse des prix de l'énergie, vous avez peut-être suivi que les associations d'élus tout comme les administrateurs du Sipperec dont Paul Bensoussan fait partie ont alerté les pouvoirs publics. Le Sipperec estime en l'état que la hausse serait de 20 à 25 % pour l'électricité pour 2022. Nous aurons probablement à y revenir dans le cadre du budget supplémentaire. Je voulais dire que cela fait partie de nos préoccupations du moment puisqu'il y a une envolée des prix de l'énergie de

manière générale. Je pense que cela aura des conséquences sur notre budget 2022 que nous ne sommes pas encore tout à fait en mesure de préciser aujourd'hui.

Pour mener à bien nos ambitions, vous avez vu que nous sommes contraints cette année d'augmenter de 10 % la taxe foncière. Je dis contraints parce que - nous en avons beaucoup discuté en majorité municipale - ce n'est pas de gaieté de cœur, vous le savez, que nous augmentons les impôts.

En 10 ans d'ailleurs, nous n'avons augmenté qu'une fois de 1,5 % en 2015 les taux, plusieurs villes voisines l'ont fait l'an dernier, le Plessis avait augmenté de 11,49 % Fontenay-aux-Roses de 12,82 %, Montrouge de 17,67 % et Sceaux de 4,91 % en 2021 pour ne citer que nos villes voisines.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, toute hausse de fiscalité ne repose que sur les propriétaires. J'ai eu l'occasion de dire ici plusieurs fois que nous voyons aujourd'hui les effets de la réforme de la taxe d'habitation qui fait peser la hausse de la fiscalité que sur une partie des Balnéolaises et des Balnéolais, ce qui n'est pas juste, ce qui n'est pas ce que nous souhaitions.

Évidemment, pour le porte-monnaie des Balnéolaises et des Balnéolais concernés, la hausse de la taxe foncière sera compensée en moyenne par la baisse de la taxe d'habitation, je pense que tous les collègues l'avaient compris.

Enfin, concernant notre dette, je crois pouvoir dire et redire, qu'elle est saine et sans emprunt toxique, c'est important. Notre capacité de désendettement reste largement inférieure à 12 ans, vous l'avez vu puisqu'on vous donne les chiffres. Nous atteindrions à la fin de l'année un peu plus de 8 ans si nous consommions l'intégralité de l'emprunt que nous vous proposons, il n'est pas sûr que nous consommions l'intégralité.

Elle est soutenable après une baisse de notre encours de dette en 2021.

En conclusion, je voudrais évidemment, comme vous l'avez fait, remercier l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale, remercier notre collègue Mouloud Haddad, notre élu aux finances, remercier Fabienne Baron, notre excellente Directrice des finances, remercier l'ensemble de la Direction générale conduite par Cécile Alliaud.

Ensemble, nous proposons un budget 2022 qui est ambitieux, qui est le reflet de nos engagements pris devant les Balnéolaises et les Balnéolais.

Je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote.

Il faut voter chaque fois chapitre par chapitre.

Si j'ai bien compris, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, votent contre les groupes de l'opposition, les groupes de la majorité votant pour.

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 16 176 259 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 012 - Charges de personnel, frais assimilés : 40 765 122 €

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 014 - Atténuations de produits : 12 500 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 15 218 673 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 66 - Charges financières : 900 687 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : 300 050 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 023 - virement à la section d'investissement : 2 872 046 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 4 300 000 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Soit un total en dépenses de fonctionnement de 82 759 527 €.

Section de fonctionnement

Recettes

Chapitre 013 - Atténuation de charges : 151 500 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 70 : Produits services, domaine et ventes diverses : 9 060 045 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 73 - Impôts et taxes : 55 652 688 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 74 - Dotations et participations : 17 233 484 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 498 553 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 23 500 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 78 - Reprises provisions semi-budgétaires : 99 113 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 042 - Opération ordre transfert entre sections : 40 644 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Soit un total équivalent aux recettes de 82 759 527 €

Section d'investissement

Dépenses

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles : 783 365 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 204 - Subventions d'équipements versées : 210 000 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 13 579 863 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 5 818 320 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 3 043 602 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 5 391 200 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 26 - Participations et créances rattachées : 85 200 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections : 40 644 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 41 - Opérations patrimoniales : 4 189 451 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Soit un total de dépenses en section d'investissement de 30 341 645 €.

Section d'investissement

Recettes

Chapitre 13 - Subventions d'investissement : 10 511 698 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées : 7 347 500 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 23 - Immobilisation en cours : 100 000 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves : 2 831 200 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 024 - Produits des cessions d'immobilisations : 9 89 750 €

➔ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement : 2 872 046 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections : 4 300 000 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : 4 189 451 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

Soit un total en recettes d'investissement de 33 141 645 €.

Je vous remercie.

3 - BUDGET PRIMITIF AFFÉRENT À L'EXERCICE 2022 (BUDGET ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES) - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Mme le MAIRE. - Je suppose que c'est un vote favorable pour tous les groupes.

(Approbation.)

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : 14 990 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : 10 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Soit un total de 15 000 €.

Recettes

Chapitre 70 - Ventes, produits fabriqués et prestations : 14 990 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 10 €

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

4 - FISCALITÉ DIRECTE LOCALE (ANNÉE 2022) - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Mme le MAIRE. - Je suppose que les groupes de l'opposition votent contre et que les autres groupes votent pour.

Il n'y a qu'un vote. Cela concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties.

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES DE L'OPPOSITION VOTANT CONTRE**

5 - PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX - REPRISE DE LA PROVISION SEMI-BUDGÉTAIRE POUR RISQUE DE CONTENTIEUX AVEC LA SOCIÉTÉ ALFABAT

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

6 - REMISE GRACIEUSE EN FAVEUR DU COMPTABLE PUBLIC, MME DENISE IMBERT, POUR LA PÉRIODE COMPRISE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER ET LE 31 DÉCEMBRE 2017 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE EN FAVEUR DE MME DENISE IMBERT, COMPTABLE PUBLIC DE LA COMMUNE DE BAGNEUX DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017, À LA SUITE DE SA MISE EN DÉBET

Mme le MAIRE. - La Chambre Régionale des Comptes a prononcé un débet à l'encontre de Mme Imbert, notre comptable publique au moment de ce contrôle, en 2017.

Ce débet porte sur la somme de 10 100,41 € correspondant à des primes d'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, ce que l'on appelle l'IFTS, versées à des agents de la collectivité alors que l'arrêté individuel n'avait pas été fait par la ville.

Il s'agit de trois cadres de la collectivité. Ce n'est pas tous les cadres de la mairie. Le jugement ne conteste pas le fait que ces agents aient perçu des indemnités de l'IFTS, en revanche, le jugement porte sur le fait que Mme Imbert n'aurait pas vérifié les arrêtés concernant ces trois personnes.

Mme Imbert est à la retraite. Elle a formulé une demande de remise gracieuse que nous a adressée le ministère, pour laquelle nous vous proposons de donner un avis favorable puisqu'il ne s'agit pas de sommes indûment versées à des agents, mais plutôt d'un défaut de la ville d'arrêté sur lequel, en tant que comptable publique, elle aurait dû intervenir. Elle n'y est absolument pour rien.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie beaucoup pour elle.

AMÉNAGEMENT URBAIN

7- ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SIS 61, AVENUE HENRI-RAVERA À BAGNEUX. APPROBATION DE L'ACQUISITION D'UN PAVILLON SITUÉ 61, AVENUE HENRI-RAVERA ET CADASTRÉ SECTION H N° 26

Mme BOUDJENAH. - Pour rappel, nous avons déjà exercé notre droit de préemption en 2021 sur un premier pavillon au 63, avenue Henri-Ravera, juste devant l'Hôtel-de-ville. Je rappelle qu'à cette époque, nous avons fait réaliser une étude de faisabilité par le Cabinet d'architectes Brelan D'Arch, en date du 7 avril 2021 portant sur la réalisation à l'avenir de futurs locaux supplémentaires pour permettre d'accueillir les habitants puisqu'au regard du développement que connaît la commune. Nous avons aujourd'hui des locaux saturés, du moins une capacité maximale d'accueil des agents permettant de délivrer le service public nécessaire. Il était naturel que la commune soit attentive à l'environnement immédiat de l'Hôtel-de-Ville et saisisse cette opportunité.

Il se trouve que le propriétaire, en l'occurrence M. Droguest, du pavillon que nous avons acquis l'année dernière, possède également le pavillon mitoyen du 61, avenue Henri-Ravera. Ces derniers mois, il s'est rapproché des services de la ville afin d'envisager, cette fois, une vente amiable de ce bien.

Vous avez à votre disposition l'avis de France Domaine. C'est un pavillon relativement ancien, il a presque 100 ans, d'une surface de 84 m² sur une parcelle de 229 m². France Domaine a estimé ce bien à 380 000 €, ce qui correspond à la valeur du marché dans le secteur.

Nous avons évidemment intégré dans l'étude de faisabilité l'ensemble de la zone dont ce pavillon qui est mitoyen de la loge du gardien de l'Hôtel-de-Ville, ce qui fait que tout le linéaire devant l'Hôtel-de-Ville commencerait à constituer une assiette foncière adaptée à la réalisation d'un nouvel équipement.

Il s'agit d'approuver l'acquisition de ce pavillon.

M. MARTIN. - Quel projet prévoyez-vous pour l'extension de l'Hôtel-de-Ville ? Vous allez raser ces deux maisons pour y créer un nouvel équipement ?

Mme BOUDJENAH. - Aujourd'hui, aucun projet n'est arrêté. Il y a de multiples demandes si je puis dire en termes de services publics. Pour ceux qui connaissent les locaux actuels de l'Hôtel-de-Ville, nous avons, au fur et à mesure des années, réorganisé, changé l'endroit des services, agrandi certains à certains endroits, etc.

Il faut que l'on aille au bout de cette acquisition et que l'on examine ce qui sera le mieux dans des délais qui nous permettraient de réaliser les investissements importants.

Peut-être sera-t-il possible en attendant de relouer afin d'éviter tout risque de squat.

Mme le MAIRE. - En fait, nous n'avons pas du tout travaillé le projet. Là, une opportunité s'est présentée à nous puisqu'un des propriétaires a mis en vente son pavillon. Nous nous sommes dit que s'il était vendu à quelqu'un d'autre, il nous serait compliqué d'envisager quelque chose. Nous n'avons pas prévu que cela se fasse tout de suite. Le projet n'est pas du tout mûr, il n'est pas travaillé. Nous serons amenés à y travailler, à revenir devant le Conseil municipal. Il faut dégager les moyens, etc. Pour l'instant, nous allons plutôt le louer de manière éphémère pour qu'il ne reste pas inoccupé. Nous ne sommes pas du tout sur un projet consolidé.

Mme MEKER. - C'est intéressant. En tout cas, ce sera l'occasion de valoriser ce bâtiment, notre Hôtel-de-Ville, une ancienne usine qui, au fil du temps, perd son caractère un peu étrange parmi les Hôtel-de-Ville alentours, que nous avons toutefois déjà beaucoup embelli avec la statue La Rencontre et l'arrivée à cet Hôtel-de-Ville qui a beaucoup changé. Il reste encore une grosse partie minérale qui pourrait être végétalisée afin d'offrir un écrin de verdure autour de cet Hôtel-de-Ville qui apporterait de la fraîcheur. Il faut réfléchir par ailleurs à un projet qui pourrait mettre en valeur tout cela.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

8 - CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SIS 2, AVENUE HENRI-RAVERA À BAGNEUX. APPROBATION DE LA CESSION D'UN LOCAL COMMERCIAL SITUÉ 2, AVENUE HENRI-RAVERA ET

CADASTRÉ SECTION AB N° 95 AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE VALLÉE SUD DÉVELOPPEMENT

Mme le MAIRE. - Nous avons préempté le 2, avenue Henri-Ravera, le local occupé actuellement par la Société Générale, parce qu'il a été mis en vente. Pour l'instant, la Société Générale n'a pas envisagé de quitter les lieux, mais comme il a été mis en vente, nous avons trouvé préférable de le préempter et de l'acheter, compte tenu des difficultés de commerces dans le centre-ville. Nous sommes entrés en dialogue avec la SEM, la Société Vallée Sud Développement, la SEM de notre territoire qui gère notamment les commerces aujourd'hui. La SEM a été créée en 2019 au sein de Vallée Sud Grand Paris dont l'EPT est actionnaire majoritaire. La Banque des Territoires et le Crédit Mutuel Arkéa sont également au capital de la SEM. Nous sommes entrés en discussion avec le Conseil d'administration de la SEM Vallée Sud Développement qui s'est prononcé pour le rachat du local.

Nous lui revendons en fait le local que nous avons préempté au prix de la promotion, à 238 000 €, puisque nous sommes, d'une manière générale, rentrés dans un travail avec la SEM Vallée Sud Développement sur les questions commerciales et, pour l'instant, sur les commerces du centre-ville, sur lesquelles nous travaillons.

M. MARTIN. - Aujourd'hui, le centre-ville se meurt effectivement. Dernièrement, vous avez pu constater la fermeture de plusieurs commerces : le marchand de chaussures, un coiffeur, le Crédit Lyonnais. Or, lorsque les banques partent, c'est vraiment mauvais signe, cela veut dire qu'il n'y a pas d'attractivité suffisante. Sans compter qu'avec la création de la place Lucie Aubrac, le phénomène risque de s'accroître, de s'accélérer.

Étant dans l'incapacité de redynamiser le centre-ville et conscients de nos échecs en la matière, vous cédez à la SEM Vallée Sud Développement dont c'est la compétence, je suis d'accord, certains murs commerciaux du centre-ville. C'est le mot "certains" qui me gêne. Quels sont ces commerces en plus de la Société Générale que vous cédez à la SEM ? Première question.

La deuxième, vous allez vendre la surface de la Société Générale, qui est sur trois étages, ce qui est tout de même une belle surface, au prix de 238 000 €.

Mme le MAIRE. - C'est le prix auquel nous l'avons achetée au mois de novembre ou de septembre.

M. MARTIN. - À ce prix-là, je pense que beaucoup de monde achèterait ce local.

Que prévoyez-vous pour stopper cette hémorragie et redynamiser le centre-ville ?

Mme KADOUCI. - Madame la Maire, chers collègues, nous allons voter pour, mais avant cela, je tenais à vous dire qu'un loyer de 17 000 € par an nous semble quand même assez faible. Nous voulions savoir pourquoi. Comment comptez-vous redéployer notre centre-ville, si je puis l'appeler encore ainsi, ou peut-être l'ancien centre-ville parce que les commerces commencent à fermer les uns après les autres ?

Je me tourne vers vous, Monsieur Kandel, vous qui êtes à la délégation des commerces, pour savoir de quel plan vous disposez et ce que vous comptez mettre en œuvre ? Peut-être que le prochain centre-ville sera autour de la gare Lucie Aubrac et que la Place Dampierre ne sera plus le centre-ville que nous avons toujours tous connu, qui meurt.

Je vous remercie.

M. KANDEL. - Merci de me donner l'occasion d'en parler. Nous nous sommes peut-être mal

compris.

Nous faisons appel à la SEM commerces de VSGP justement pour acquérir des murs de commerces et pour pouvoir en avoir la maîtrise. Je vous rappelle que les commerces étant du secteur privé, nous n'avons aucune maîtrise sur ce qu'ils deviennent.

Effectivement, plusieurs commerces du centre-ville sont fermés. L'effet Covid a tout de même eu un impact fort sur le commerce, vous le savez. Nous travaillons avec VSGP sur l'acquisition du local LCL. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le départ des banques, il faut aussi du commerce autre, du commerce de destination, du commerce de bouche pour faire vivre ce centre-ville. Les banques ne sont pas forcément les commerces les plus attractifs. Je partage tout à fait votre interrogation sur le centre-ville, nous y sommes attachés en tout cas.

Nous avons bien conscience que le pôle gare sera très attractif. Pour nous, le centre-ville est une priorité, que ce soit en termes de commerces mais plus généralement aussi, parce que le commerce ne fait pas à lui seul l'attractivité du centre-ville.

Nous mettons en place cet outil avec VSGP. Plusieurs porteurs de projets sont venus nous voir, intéressés par le centre-ville. Nous disposons de locaux commerciaux vides, nous souhaitons dynamiser ce centre-ville avec de nouveaux commerces.

Au dernier Conseil municipal, il a été question de l'animation du centre-ville à travers des food-trucks notamment, mais nous avons expérimenté le marché nocturne. C'est aussi cette animation qui en fera son attractivité. Je vous rassure, pour nous, c'est une priorité forte. Depuis quelques jours, nous avons une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les commerces. La première chose que nous avons dite est que la priorité devait porter sur la dynamisation de ce centre-ville, nous y sommes attachés.

J'ai réuni les commerçants du centre-ville pas plus tard que la semaine dernière. Nous allons travailler avec eux aussi. Ils se sont à nouveau constitués en association. Ils font un vide-grenier, etc. Nous essayons de travailler avec les commerces existants et de faire venir de nouveaux commerces avec des outils nouveaux que nous procure Vallée Sud Grand Paris. La Métropole a lancé un appel à projets sur les centres-villes vivants sur lesquels nous allons travailler.

La Métropole va disposer d'outils de préemption de fonds de commerces parce qu'avec VSGP il n'y a que les murs commerciaux.

Quand un fonds de commerce se vend, on ne peut pas intervenir. Peut-être qu'avec la Métropole, il sera possible d'intervenir dans peu de temps.

Nous travaillons avec les commerçants mais aussi les habitants du centre pour le rendre plus attractif et dynamique. Nous sommes bien conscients que le pôle Gare Des Mathurins est important, mais nous restons tous attachés à notre centre-ville. En tout cas, nous œuvrons pour cela.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup, Monsieur Kandel.

En ce qui concerne le prix, nous l'avons préempté à ce prix et l'avons revendu, dans la foulée, à la SEM commerces. Nous sommes sur une SEM avec des fonds publics, il ne s'agit donc pas pour nous de dégager une plus-value en revendant plus cher. Il s'agit de trouver, avec la SEM Développement qui s'occupe des commerces du territoire, un partenaire qui fait, pour nous, du portage foncier et qui évite que ce soit la ville qui ait à supporter le portage financier de l'achat des cellules commerciales quand ce sera possible. Nous utiliserons cette opportunité, dès que ce sera possible, sur les locaux, notamment du cœur de ville.

Mme MEKER. - Pour aller dans le sens de ce que dit M. Kandel, le centre-ville de Bagneux, même s'il a besoin d'être porté encore un peu, est un centre-ville historique assez exceptionnel dans la région du sud parisien. C'est une valeur portée par la région, la Métropole également, mais par la région qui peut apporter quelques subventions, nous l'espérons. Il y a tout un travail à faire pour le valoriser comme centre historique.

La proximité du métro, même si l'on n'est pas collé à celui-ci, fait aussi le charme de ce quartier. Il y a un prisme. Il n'y aura pas deux arrivées de métro à Bagneux, c'est certain, et deux centres commerciaux ou deux centres à vocation commerciale qui pourraient avoir la même valeur, je ne parle pas de sa valorisation, la même d'attractivité, le même sentiment. Mais comme lieu de promenade, comme lieu qualitatif avec des monuments historiques importants et un cœur de ville historique important, on peut valoriser cela dans l'avenir, sans compter que c'est en plus une attractivité pour le commerce.

Mme le MAIRE. - Merci Beaucoup.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

9 - ÉCHANGE FONCIER AVEC LA RATP. APPROBATION DE L'ÉCHANGE FONCIER, SANS SOULTE, ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET LA RÉGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS (RATP) DE DEUX EMPRISES

10 - FONCIER ZAC ECOQUARTIER VICTOR HUGO - CESSIION CHAMP DES OISEAUX MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° DEL 20201006 27 EN DATE DU 6 OCTOBRE 2020 PORTANT SUR LA CESSIION À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DES VILLES ET DU DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE (SADEV 94) D'UNE EMPRISE FONCIÈRE D'UNE SUPERFICIE DE 2 842 M² ISSUE DES PARCELLES SITUÉES 47, AVENUE HENRI-BARBUSSE ET CADASTRÉES SECTION P N° 8, P N° 12, P N° 13, P N° 14 ET P N° 43

Mme le MAIRE. - Nous retirons à nouveau ces deux délibérations, nous les avons déjà retirées au Conseil municipal de décembre. Il y a encore des échanges fonciers avec la RATP qui n'a toujours pas réglé ce dossier. Cela fait suite à des départs de personnes qui s'occupent des questions foncières à la RATP.

Nous avons pensé, jusqu'au dernier moment, obtenir les éléments, nous ne les avons toujours pas. J'ai alerté la présidente de la RATP en direct.

J'espère que ce sera bon pour le prochain Conseil municipal.

11 - ZAC DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO (DÉNOMINATION DE VOIES). DÉNOMINATION DES VOIES DU SECTEUR 4 DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ (ZAC) DE L'ÉCOQUARTIER VICTOR-HUGO À BAGNEUX

Mme BOUDJENAH. - Il s'agit, ce soir, de procéder à la dénomination de nouvelles voies.

Vous avez le plan annexé. Je ne sais pas si vous l'avez consulté dans le détail. Il permet de repérer ces voies nouvellement créées dans le secteur 4 de la ZAC écoquartier Victor Hugo entre les rues de Verdun, Romain Roland, Gustave Courbet et la RD 920.

Pour rappel, notre aménageur Sadev 94, en 2018, a lancé une consultation innovante pour sélectionner cinq équipes de promoteurs-architectes puisqu'il y a cinq lots de logements en accession

et un lot de logements sociaux, puis a mené un travail de co-conception des projets architecturaux avec les équipes et un groupe d'habitants tirés au sort sur la base du volontariat.

Un travail extrêmement stimulant s'est opéré pour définir le visage de cette partie de la ZAC écoquartier.

Nous sommes maintenant en phase chantier avec plusieurs permis de construire délivrés en 2021, les deux derniers sont en phase d'inscription et seront délivrés cette année.

En plus, de ces lots de logements, il y a, bien sûr, par la même occasion la requalification très importante des espaces publics avec plusieurs voies prolongées, créées, arborées, qui viendront peaufiner ce quartier.

Ce soir, il s'agit de procéder à la dénomination de ces voies.

Tout d'abord, nous vous proposons que l'allée Jeanne Moreau, qui descend du théâtre Victor Hugo, une venelle qui avait été créée un peu plus au Nord et qui se prolonge dans ce secteur 4, continue de s'appeler ainsi, une voie verte réservée aux mobilités douces. C'est la voie 2 sur le plan.

La voie la plus au sud, entre la rue de Verdun et la rue Romain Rolland, qui sera une petite voie apaisée, servira notamment aux livraisons du futur équipement culturel qui sera construit dans le bâtiment qui se situera entre la RD 920 et cette future voie. Étant donné la petite taille de cette rue, il ne nous a pas semblé approprié de lui donner le nom d'une personnalité. En rapport avec l'histoire du quartier, nous proposons de l'appeler rue des tanneuses et des tanneurs en référence à la présence d'une tannerie dans le quartier entre 1873 et les années 60. De nombreuses femmes ouvrières y furent embauchées au tannage, à l'apprêtage, au ponçage, au vernissage des cuirs et peaux, etc. notamment pendant la période de guerre pour remplacer les hommes mobilisés au front.

En ce qui concerne les deux autres voies, nous vous proposons pour celle la plus à l'ouest, la voie n° 1 sur le plan, de la dénommer Toni Morisson, personnalité qui a récolté un peu plus de 25 % des voix lors de la consultation auprès des habitants de Bagneux il y a un an environ pour choisir le nom des Mathurins. Nous proposons "d'utiliser" cette consultation auprès des habitants pour donner ce nom à cette voie verte réservée aux mobilités douces puisque, comme écrivaine, Toni Morisson fait écho à d'autres noms présents dans le quartier comme Romain Rolland, Victor Hugo ou encore à Assia Djebar. Cela nous paraît faire une "belle équipe", en tout cas une belle harmonie.

Enfin, pour la dernière rue, celle la plus à l'est, qui sera une rue limitée à 30 kilomètres heure, nous proposons une figure féminine de la commune de Paris qui rappellerait l'histoire de la Grange Ory. Pour rappel, après la reprise de Bagneux par les Versaillais en avril 1871, la Grange Ory, située sur le territoire et à cheval sur Bagneux, Arcueil et Cachan - il y a d'ailleurs une rue de la Grange Ory juste en face à Cachan - faisait figure de bastion avancé du fort de Montrouge tenu par les communards. La Grange Ory fut reprise par les Versaillais dans des conditions particulièrement sanglantes. La ville a déposé une stèle sur la RD 920, à côté de l'arrêt de bus de la Grange Ory, celle qui, pour l'instant, a été mise de côté suite aux travaux liés au lot Casino. Nous vous proposons donc que cette rue puisse entrer dans l'histoire du quartier en faisant référence à la Commune de Paris. Elle pourrait ainsi s'appeler Paule Minck, écrivaine elle est aussi, journaliste, oratrice communarde et féministe. Elle a fondé la Société fraternelle de l'ouvrière en 1868. Ses talents, notamment oratoires, lui ont servi à animer des clubs révolutionnaires à Paris mais aussi ailleurs en France. Elle a cofondé notamment avec Louise Michel, une figure majeure de la commune de Paris, la société pour la revendication des droits civils des femmes. Elle a écrit dans plusieurs journaux, comme Paris Libre.

Ces propositions de dénomination permettent à la fois de s'inscrire dans l'histoire de Bagneux et de donner aux femmes une plus grande place dans l'espace public.

Avec Claire Gabiache et Patrick Duru pour l'espace public, nous vous proposons, au nom de l'ensemble de la majorité municipale, de mettre à l'honneur ces personnalités féminines qui ont marqué l'histoire ou la culture.

Je vous propose de dénommer les voies de la manière dont je vous l'ai indiqué.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des remarques ?

Mme GABIACHE. - Il est important de faire un point sur les raisons pour lesquelles on change le nom de rues et sur pourquoi ces choix.

Les noms de rues ne sont pas anecdotiques, ils travaillent sur l'imaginaire collectif, c'est un travail politique que nous voulons mener.

Nous voulons travailler sur les habitudes prises dans cette société patriarcale de faire disparaître les femmes de notre histoire. Notre pays a été construit par des femmes et des hommes et, malgré ce fait, seulement 5 % de noms de rues et 2 % des boulevards ont des noms de femmes.

Nous voulons, par cette politique, qui n'est pas seulement de l'affichage, mais un engagement profond, travailler sur plus de visibilité de toutes et tous, afin que tout le monde puisse se représenter et s'appropriier l'espace public. C'est pour cela que nous soutenons cette délibération et que ce travail commun engagé le sera sur la totalité des équipements publics à venir de notre ville en changement.

M. MARTIN. - Je suis satisfait que l'on donne des noms de femmes à des nouvelles rues. Le fait qu'il n'y a pas eu de concertation du tout sur ces noms m'étonne.

D'une part, les élus de l'opposition n'ont pas été concertés, les habitants du quartier non plus. Ces noms, proposés lors de désignations de rues pour les Mathurins, n'avaient pas été choisis en priorité. Je comprends qu'il s'agit d'un choix politique, très bien, néanmoins, je pense que l'adhésion des habitants me paraît être ce qu'il y a de plus important car ce sont eux qui vivent dans ces rues.

Dernier point, la rue des tanneuses et des tanneurs : je pense ce c'est le plus long nom de la ville. Ce sera très compliqué pour les gens qui habiteront cette rue, s'il y en a, d'écrire leur adresse.

Pour moi, soit, c'est la rue des tanneuses parce qu'elles ont joué un rôle important pendant la guerre, ce sont elles qui étaient présentes en majorité dans ces tanneries, soit c'est la rue des tanneurs qui représentent dans la langue française des femmes et des hommes. Nommer cette rue, rue des tanneuses et des tanneurs... Sinon, on renomme toutes les rues de cette façon. Pour moi, donner une connotation féminine à cette rue a du sens parce qu'elles ont joué un rôle important dans cette tannerie. Dans ce cas, on l'appelle la rue des tanneuses, mais rue des tanneuses et des tanneurs, c'est incompréhensible.

Merci.

Mme GABIACHE. - Monsieur Martin, je suis très contente de ce genre de remarque.

On me dit souvent que l'un de mes défauts est la longueur. Bizarrement, cela concerne souvent la visibilité des femmes. Nous avons le même d'argument sur l'écriture inclusive. Est-ce que je m'y étais préparée ? Oui.

Nommer, cette rue, rue des tanneuses et des tanneurs est un choix en effet, long, mais certains noms de personnalités masculines sont très longs également et, bizarrement, vous ne m'avez pas fait la

remarque lorsque l'on associe l'homme à la femme pour le nom de rues.

Tanneuses et tanneurs, c'est aussi un travail sur l'inconscient collectif, c'est dire : il y a les deux et ils ont travaillé ensemble.

En ce qui concerne la concertation, Yasmine sera peut-être plus à même d'y répondre, comme vous le voyez sur le plan, ce sont des noms de petites rues. Volontairement, nous avons utilisé une sorte de cohérence historique pour apporter d'autres noms, un travail que nous considérons d'éducation populaire.

Les noms choisis dans les autres consultations concernent des lieux d'habitation. D'ailleurs, Mme Amiable a pris d'autres engagements sur des noms non féminins lors d'autres conseils municipaux, des noms de personnalités Balnéolaises qui ont marqué notre histoire, d'où ce choix.

Une des allées est une suite de dénominations qui a déjà eu lieu.

Je n'ai pas de problème avec la longueur et je l'assumerai pour que, ils et elles aient leur place sur l'espace public.

Mme SALAÛN. - Monsieur Martin, j'habite au Rond-Point des Martyrs de Châteaubriant ! Ce n'est pas plus long !

Mme BOUDJENAH. - Laurence Salaun vient de donner un très bon exemple de longueur de nom. Pour information, sur le côté gauche du plan, il n'y a aucune habitation parce que cela longe un pavillon déjà existant qui a son adressage sur la rue Romain Rolland. Le côté droit de cette venelle, quant à lui, sera réservé à la livraison d'équipements culturels, il n'y a pas du tout d'adressage.

Nous avons pensé à tanneurs parce que nous pensions qu'il n'y avait que des tanneurs, et que c'était un nom usuel comme ouvriers, etc. Après recherches, nous avons eu confirmation qu'il y avait des hommes et des femmes. Il m'est compliqué de vous donner les proportions hommes/femmes, je suppose que cela dépendait des périodes. Pendant la guerre, il devait y avoir beaucoup plus de femmes si ce n'est que des femmes.

Cela peut aussi interpeller, c'est pour cette raison que je prends votre remarque, Monsieur Martin, comme positive.

Avoir un nom de rue comme celui-ci avec une belle cuillère explicative sur le fait qu'il y avait une tannerie peut être intéressant. Nous en avons mis plusieurs dans le centre-ville et dans d'autres parties de Bagneux. Ce nom pourra peut-être interpeller. En tout cas, c'est le rôle de l'espace public que de faire se poser des questions sur l'histoire de la ville et de susciter l'envie d'en savoir plus.

En ce qui concerne la concertation, nous avons l'habitude de concerter les habitants sur la manière de construire la ville. Pour autant, concerter sur tout, tout le temps, au même niveau, je ne suis pas sûre que ce soit très lisible.

Là, nous avons estimé qu'il s'agissait de "petites rues". Ce n'est pas du tout de la même teneur que les premières rues des Mathurins, ces grandes avenues dans lesquelles il y aura des commerces, la future rue du lycée, etc.

Comme l'a dit Claire, l'une des allées nous paraissait naturellement devoir porter le même nom que la première portion. Nous avons utilisé en partie la concertation qu'il y avait eue l'année dernière pour le nom d'une des rues. D'autres nouvelles voies seront soumises à la concertation. Je pense en particulier à la ZAC des Musiciens avec l'opération importante sur la Pierre Plate. Il y aura une réorganisation. Je pense que nous pourrons, là, associer les habitants, y compris aussi pour les

futures rues des Mathurins car, là, pour l'instant, nous n'avons nommé qu'une première partie des rues. Il y a également le parc des Mathurins, sans parler du lycée.

Mme le MAIRE. - Merci. Je vous propose de passer au vote.

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

12 - BARÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA VALEUR DES ARBRES. INSTAURATION DU NOUVEAU BARÈME NATIONAL D'ÉVALUATION DE LA VALEUR DES ARBRES AU PATRIMOINE ARBORÉ DE LA COMMUNE

M. DURU. - Bonsoir mes chers collègues.

Pourquoi avoir des arbres en ville ? Et pourquoi les protéger ? La vie urbaine présente bien des attraits et des avantages, mais elle peut également avoir de graves conséquences sur notre environnement et notre santé. Nous commençons à les ressentir concrètement depuis plusieurs années, que ce soit sur notre physique ou notre mental.

Au cours de l'histoire, les citadins ont dévolu à l'arbre une place et des rôles en constante évolution au sein du fonctionnement de leur ville. L'arbre fait partie du passé de la construction de nos villes, il fait aussi partie du présent par les services écosystémiques qu'ils nous procurent, mais il doit aussi faire partie de l'avenir de nos cités, et pour cela, il est essentiel de bien connaître et de connaître les différentes fonctions que peuvent représenter les arbres et les espaces boisés dans un paysage urbain.

Une première approche pourrait être par leur utilité : les arbres purifient l'air, ils produisent l'oxygène que nous respirons. Ils réduisent la présence de gaz polluants dans l'air, ils filtrent les poussières fines et les aérosols en suspension dans l'air. Les arbres rafraîchissent aussi l'air ambiant et favorisent une meilleure ventilation de nos villes. Les arbres améliorent et protègent la structure du sol et la qualité de l'eau dans ce sol.

Mais un arbre, c'est bien plus que cela. Si l'on veut des oiseaux en ville, par exemple, il faut des arbres. Et si on les laisse grandir en peuplement, on peut même avoir d'autres animaux. L'arbre est aussi essentiel pour bon nombre d'insectes. L'arbre est un écosystème à lui tout seul et il assure le maintien de la biodiversité dans la ville.

Encore plus loin, les arbres nous font du bien. Les arbres améliorent le bien-être physique et psychologique des habitants, ils constituent un milieu propice à la tenue d'activités physiques de plein-air, ils favorisent l'équilibre psychique des individus résidant en ville. Les études scientifiques ont démontré que la présence d'arbres en lieux de convalescence assure un rétablissement plus rapide des patients hospitalisés. Ils contribuent à diminuer les malaises respiratoires et, pendant les canicules, ils contribuent à réduire les problèmes de santé liés à la chaleur excessive. Les arbres en milieu urbain remplissent donc des fonctions écologiques et thérapeutiques et ils contribuent à notre confort, à notre sécurité, ils jouent un rôle social, esthétique et même économique.

Bref, les arbres nous aident, mais malgré tous leurs atouts, beaucoup de nos concitoyens ignorent l'arbre en ville et ne le considèrent pas comme un individu. Pour eux, l'arbre est tout au plus un objet sans fonction particulière, un mobilier qui fait de l'arbre en été. Et comme le disait Francis Hallé, nos concitoyens ne savent rien de la somme de connaissances, de travail, de dévouement et de jugement que nécessitent l'installation et la maintenance dans une ville d'un ensemble d'arbres qui

doivent rester en permanence beaux, seins et sans danger pour le promeneur.

C'est pour cela qu'il faut des outils pour les défendre et les protéger surtout dans nos milieux urbains car, malgré leurs prouesses, ce sont des êtres fragiles et ce barème de l'arbre est un outil de plus qui va nous permettre de faire changer notre regard sur l'arbre.

Comme vous avez pu le voir dans le projet de délibération et dans les annexes, le barème va nous permettre d'estimer la valeur avant ou après dégradation des arbres sur la commune et ainsi pouvoir demander un dédommagement le cas échéant, mais cette valeur n'est pas là pour estimer l'arbre en tant qu'individu, mais bien en tant que patrimoine communal.

Cette valeur est là pour représenter l'investissement que Bagneux consacre dans la plantation, le suivi, l'entretien et la gestion au quotidien de ces arbres. Il représente le coût que nos équipes de jardiniers passent à rendre notre ville plus belle et supportable.

Il représentera aussi l'engagement que notre Maire, avec sa majorité, a pris auprès de concitoyens de faire de l'arbre et de sa place en ville, un axe prioritaire pour notre mandature. Mais ce barème, c'est aussi mettre en perspective notre patrimoine arboré. Cela nous pousse à nous inscrire dans le temps long et à prendre en compte les générations passées, présentes et futures qui vont accompagner ce patrimoine balnéolais.

C'est pourquoi nous vous demandons d'approuver cette délibération pour l'instauration du nouveau barème national d'évaluation de la valeur des arbres au patrimoine arboré de la commune.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ?

M. CHASSAT. - Madame le Maire, chers collègues, je tiens à dire l'importance de cette nouvelle mesure qui contribue à valoriser l'environnement au sens propre du terme puisqu'elle permet de protéger le patrimoine arboré en attribuant une valeur aux arbres. La dégradation des biens matériels, y compris des biens publics peut faire l'objet de plaintes et est sanctionnée par la loi. Il paraît donc logique d'aller au-delà de protéger le vivant et donc qu'un arbre soit également protégé par une possible sanction en cas de dégradation.

L'idée est avant tout de sensibiliser à l'enjeu de la nature et de sa préservation, au besoin de réduire les îlots de chaleur.

L'arbre apporte à notre qualité de vie, à la qualité de l'air que nous respirons, ce qui rend nécessaire la création d'une protection particulière.

Avec ce barème de l'arbre, nous poursuivons notre démarche en faveur de la biodiversité. Je pense à l'abandon des pesticides par nos espaces verts, il y a plus de 20 ans. L'arrêté de notre maire contre l'usage des pesticides ou bien encore les 3 000 plants forestiers que nous avons plantés sur le talus de la Plaine Maurice Thorez en décembre dernier.

C'est aussi pour cet engagement que la ville de Bagneux a été désignée territoire engagé pour la nature par l'Agence Régionale de la biodiversité. C'est donc en accord avec ces principes portés par notre majorité municipale que nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - D'autres collègues souhaitent-ils intervenir ?...

(Aucun.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Je vous remercie.

ESPACE PUBLIC ET MOBILITÉS

13 - APPROBATION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ DU GRAND PARIS RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DU REVÊTEMENT DE CHAUSSEE RUE DE VERDUN, ENTRE LES AVENUES LOUIS-PASTEUR ET ARISTIDE-BRIAND

M. DURU. - Comme vous le savez, des travaux ont lieu depuis très longtemps à côté de cette rue qui a subi énormément de dégradations. Un protocole s'est organisé avec la Société du Grand Paris afin qu'elle puisse financer les dégradations que cette rue a subies et va peut-être encore subir. Une partie de cette rue va pouvoir être refaite, prenant ainsi en compte toutes les dégradations qu'il y a eues. Nous allons notamment refaire le tapis du début de la rue de Verdun et solidifier les fondations.

Ce processus transactionnel va nous permettre de faire financer par la Société du Grand Paris la majeure partie de ces travaux.

M. MARTIN. - Nous voterons favorablement cette délibération, mais nous avons une interrogation : ce n'est pas le petit bout que propose de rénover Vallée Sud Grand Paris qui n'est pas en bon état, mais la rue de Verdun dans son ensemble. N'aurait-il pas fallu attendre la fin des travaux pour refaire la totalité de la rue : le risque étant de faire aujourd'hui et de devoir refaire à la fin du chantier.

M. DURU. - Il fallait que nous intervenions, là, concrètement, sans compter que la Société du Grand Paris doit réparer des bouts de voirie avant qu'elle ne parte. Ne vous inquiétez pas, nous veillerons à ce que la suite puisse être refaite également, que les autres dégradations, s'il y en a, soient prises en charge par les autres sociétés qui interviendront à la suite de la Société du Grand Paris.

Mme le MAIRE. - Là, la situation est vraiment très dégradée, la chaussée a de nombreux nids-de-poule, notamment. Cela ne peut pas rester en l'état encore très longtemps, cela deviendrait dangereux.

C'est important parce que cette portion est empruntée. Le passage piéton en jaune qui mène à l'école Niki de Saint Phalle, depuis le mois de septembre, n'est pas des plus... sans compter l'ajout des flux vers le métro.

Je pense qu'il était vraiment nécessaire de ne pas laisser la situation se détériorer encore pendant 4 ans.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

AMÉNAGEMENT URBAIN

14 - APPROBATION DU MARCHÉ PORTANT SUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR LE PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) DES MATHURINS, AU TITRE DE LA PHASE 1 RELATIVE AUX TRAVAUX SUR LES ESPACES PUBLICS, LA VOIRIE ET LES RÉSEAUX DIVERS (VRD)

M. DURU. - Vous vous rappelez que nous avons fait voter des noms de rues, comme la rue Simone Veil ou la rue Gisèle Halimi. C'est sur ces rues que va se développer cette première phase qui va venir aménager directement les rues, d'un pied de façade à l'autre. Tous les aménagements seront

réalisés sur une phase 1.

Il restera, bien sûr, des petits bouts de rues qui seront faites en fonction de la sortie des lots. Cela nous permettra d'accueillir les personnes qui habiteront dans les immeubles qui se construisent sur le quartier des Mathurins.

Nous avons lancé un appel d'offres pour pouvoir désigner les entreprises qui vont réaliser les travaux.

Dans le cadre de cet appel d'offres, sept entreprises ont répondu : quatre sur le lot n° 1 et trois sur le lot n° 2.

Suite à un examen de ces appels d'offres, deux entreprises sont ressorties lauréates. La Société La Moderne pour le lot n° 1 et la Société Even pour le lot n° 2 consacré aux espaces verts.

Les travaux vont pouvoir démarrer prochainement. Vous allez voir naître ce quartier, y accéder, voir l'investissement que nous pouvons faire sur cette commune, les nouveaux aménagements et l'attractivité de cette ville que nous allons avoir.

M. MARTIN. - Une petite précision : un certain nombre de critères a été retenu pour le choix de ces deux sociétés, dont le critère de présentation de moyens humains et matériels. A-t-on mis une clause sur la priorité à donner à des Balnéolais pour travailler avec ces sociétés dans le cadre de ces travaux ?

Mme BOUDJENAH. - Je n'étais pas à la CAO, mais je ne crois pas.

Mme le MAIRE. - Mme Métais, Directrice générale adjointe, nous dit que des clauses d'insertion orienteront les publics balnéolais, mais pas seulement puisque c'est avec Vallée Sud Grand Paris, sur ce type de travaux.

Pour information, les Mathurins ont reçu le label EcoQuartier. Ils sont entrés dans la première phase de cette labellisation.

Plusieurs étapes sont à franchir.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

PATRIMOINE COMMUNAL ET TRAVAUX

15 - APPROBATION DES MARCHÉS RELATIFS AUX PRESTATIONS DE VÉRIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES, CONTRÔLE TECHNIQUE, COORDINATION SPS, COORDINATION SSI, ET DIAGNOSTICS RÉGLEMENTAIRES

M. BENSOUSSAN. - Bonsoir à toutes et tous chers collègues. Merci Madame la Maire de me donner la parole pour vous présenter cette délibération concernant le patrimoine communal et les travaux.

La commune a obligation de faire procéder à des vérifications et contrôles réglementaires sur ces bâtiments et ces chantiers.

Cela concerne, pour les chantiers, un contrôle technique en cas de co-activité par la mise en place d'une coordination SPS (Sécurité Protection de la Santé) ; pour la partie SSI (Système de Sécurité Incendie), l'aide et le conseil de spécialistes pour la réalisation d'audits ou d'assistance.

Enfin, pour les travaux, il s'agit de faire procéder à un ensemble de diagnostics avant travaux ou démolitions concernant la recherche, par exemple, de termites, amiante, plomb, etc.

Pour toutes ces prestations, la ville a souhaité les répartir en cinq lots.

Après avis favorable de notre CAO en date du 20 janvier 2022, les marchés suivants sont proposés.

Le lot n° 1 : vérifications réglementaires des installations de gaz, d'électricité, de SSI, de monte-charge et d'ascenseur à Bureau Veritas Exploitation pour 22 500 € HT,

Le lot n° 2 : contrôle technique des bâtiments à la société BTP Consultants pour 12 500 € HT,

Le lot n° 3 : coordination sécurité protection de la santé sur chantier à la société Qualiconsult Sécurité pour 31 250 € HT.

Le lot n° 4 : coordination SSI, missions de diagnostics, conseils et maîtrise d'œuvre à la société Ceting pour 30 000 € HT.

Le lot n° 5 : diagnostics immobiliers et diagnostics avant et après travaux ou démolitions réglementaires à la Société Socobat pour 3 000 € HT.

Ces marchés sont conclus pour un an reconductible trois fois par période d'un an.

La CAO a émis un avis favorable le 20 janvier 2022.

Merci d'autoriser Mme le Maire à signer ces accords-cadres.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

16 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 DU LOT N° 1, S'AGISSANT DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE : ALARMES, SYSTÈME DE DÉTECTION ET SYSTÈME DE DÉSENFUMAGE, AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ SAVPRO

M. BENSOUSSAN. - Cette délibération concerne le même périmètre patrimoine communal et travaux et porte sur la maintenance, le dépannage et le remplacement des SSI (Système de Sécurité Incendie).

Dans le contrat actuel approuvé fin 2018 avec la Société Savpro, une liste d'équipements a été fournie. Celle-ci doit évoluer avec trois ajouts : les deux 2 dernières écoles que nous avons ouvertes, l'école Rosenberg en septembre 2019 et l'école Niki de Saint Phalle en juillet 2021, et le CTM qui entre comme bâtiment de cinquième catégorie qui, suite aux demandes du CIG (Centre Interdépartemental de Gestion) intègre ce marché de maintenance annuelle.

L'équilibre financier est maintenu et, suite à l'avis favorable de la CAO du 20 janvier 2022, nous vous demandons d'autoriser Mme le Maire à signer cet acte modificatif du n° 2 du lot n° 1 du marché Savpro.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

ÉDUCATION

17 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE BAGNEUX ET L'ASSOCIATION VACANCES VOYAGES LOISIRS (VVL) RELATIVE LA RÉALISATION D'UNE MISSION DE COORDINATION EN VUE DE L'ORGANISATION DES OFFRES DE VACANCES ENFANTS, ADOLESCENTS ET FAMILLES POUR LES BALNÉOLAIS (ES)

Mme BIDAULT. - Bonsoir chers collègues.

Chaque année, notre partenaire Vacances Voyages Loisirs (VVL) nous accompagne dans la mise en oeuvre des séjours organisés pour les enfants et les jeunes de la ville.

Comme vous le savez, nous menons des actions afin de favoriser le droit aux vacances toute l'année durant. Pour cela, VVL a détaché un agent pour une durée de 6 mois notamment pour l'organisation des séjours d'été. Cet agent travaille aux côtés du service de l'éducation et de la jeunesse.

Dans la perspective d'enrichir notre action municipale dans ce domaine, nous avons souhaité améliorer et pérenniser les conditions d'accompagnement par VVL, ainsi, la personne-ressource mise à la disposition de la ville par VVL le sera à l'année.

Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver la convention établie entre la ville et VVL pour une durée de trois ans.

Mme le MAIRE. - Merci, je pense que cela n'appelle aucune question ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

CULTURE

18 - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC), L'EPT, LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET DE LA CULTURE POUR TOUS

Mme FAUVEL. - Bonsoir à tous.

Il s'agit d'approuver le renouvellement d'une convention signée pour trois ans entre la DRAC, l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris, la commune de Bagneux et le PPCM.

Les objectifs de cette convention étant :

- pour l'ensemble des partenaires, de soutenir et d'accompagner le projet artistique et culturel du PPCM et d'en permettre sa réalisation,
- pour l'EPT, de soutenir le renforcement et la structuration de la filière cirque sur le territoire,
- pour la commune, de soutenir plus particulièrement l'implication très active du PPCM sur la commune.

Le soutien financier est fixé par la convention à 85 000 € pour l'État par an au titre de l'éducation artistique et culturelle. Par ailleurs (ce n'est pas dans la convention), le PPCM reçoit 15 000 € via la DRAC, 120 000 € par an en subvention de fonctionnement de la part de VSGP et 120 000 € en

subvention de fonctionnement de la part de la commune.

S'ajoutent pour la commune d'autres subventions que nous ne détaillerons pas là puisqu'il en sera question dans la délibération n° 30 à propos des subventions versées aux associations.

M. MARTIN. - Nous voterons pour, mais je tenais à souligner que la gestion du PPCM coûte cher à la ville : près de 50 % de l'enveloppe de fonctionnement du PPCM hors soutien en nature. Cela représente bien une somme assez importante. Le PPCM a une notoriété départementale, régionale, nationale voire internationale.

Nous nous demandons pourquoi la gestion du PPCM n'est pas transférée à Vallée Sud Grand Paris ?

Je suis étonné que le département du 92 et la région ne versent rien ou peu à cette association.

La commune devrait, selon moi, moins verser que l'ensemble des subventions que devrait recevoir le PPCM du fait que son aura est beaucoup plus large que la commune de Bagneux et qu'elle couvre plus que le territoire.

Mme FAUVEL. - C'est un établissement associatif, cela peut donc difficilement être transféré à VSGP.

Là, il y a un équilibre au niveau du budget de fonctionnement puisque VSGP attribue 120 000 € de la même manière que la commune pour le budget de fonctionnement.

Sur le budget de fonctionnement, nous sommes dans des sommes égales.

Il est vrai que le PPCM a une notoriété, il est reconnu au niveau du département et de manière beaucoup plus large peut-être au niveau national. Il n'étend pas non plus son activité partout. L'essentiel de son activité a lieu sur Bagneux. C'est un rayonnement pour la ville qui n'est pas négligeable.

Le PPCM mène un certain nombre d'actions pour trouver d'autres subventions auprès du département, auprès d'un tas d'autres organismes et notamment auprès de l'Europe.

M. MARTIN. - Ce n'est pas 120 000 € que donne la commune. Elle donne 120 000 € en subvention de fonctionnement, 72 000 € pour les fluides et 46 000 € pour l'entretien, ce qui fait 238 000 € auxquels s'ajoute le bâtiment, soit environ la somme de 350 000 €. C'est la somme que donne annuellement la commune, ce n'est pas négligeable.

Il faut se questionner. Je ne mets pas du tout en cause le PPCM qui apporte énormément de choses en termes de cohésion sociale à Bagneux mais pas uniquement, il a une aura sur le territoire. Il faudrait peut-être en parler avec le responsable du territoire pour voir comment on pourrait traiter ce type d'association qui dépasse, à mon avis, la dimension locale.

Mme le MAIRE. - Comme l'a dit Élisabeth Fauvel, c'est un équipement à gestion associative. Il ne coûte pas plus cher que les autres équipements culturels. La subvention attribuée par l'EPT au théâtre Victor Hugo s'élève à 400 000 € hors salaires. Le théâtre Victor Hugo perçoit une subvention plus importante que le PPCM en termes de subventions versées par la collectivité. Je tenais à le rappeler parce que les équipements culturels et leur financement coûtent de l'argent aux collectivités locales qui le subventionnent. Le PPCM va normalement obtenir -sous réserve du vote bien évidemment de l'assemblée délibérante du département- un soutien plus important du Conseil départemental puisque cela fait partie des sujets dont nous avons discuté avec le Président du Conseil départemental, M. Siffredi. Cela n'a pas encore été voté. Tant que ce n'est pas voté, ce n'est pas acquis, mais cela devrait l'être dans les semaines qui viennent.

Je voulais juste le souligner.

La subvention versée au théâtre Firmin Gémier et à la piscine par l'EPT s'élève à 1,90 M€. Nous sommes loin ce compte pour le centre des arts du cirque de Bagneux.

Je tenais à repréciser ces éléments.

Nous pourrions vous dire toutes les subventions que perçoit le PPCM. Ils en reçoivent aussi de la région Île-de-France. Étant reconnus Fabrique de territoire, à ce titre, ils sont subventionnés par la région Île-de-France, également.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

RESTAURATION

Mme BIDAULT. - Je vous propose de présenter ensemble les cinq prochaines délibérations, elles sont toutes relatives à la restauration collective. Sont concernées les délibérations 19, 20, 21, 22 et 23.

19 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE L'ENTENTE EN DATE DU 10 DÉCEMBRE 2021

Mme BIDAULT. - Il s'agit d'approuver le compte rendu de la réunion de l'entente communale qui s'est tenue le 10 décembre 2021. Comme il s'agissait de la dernière réunion de l'année, elle nous a permis d'approuver la facture de régulation que nous adressons chaque année à Malakoff.

20 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 5, S'AGISSANT DES FRUITS ET LÉGUMES, DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ UNION LAURANCE PRIMEURS ET RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

21 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 7, S'AGISSANT DE L'ÉPICERIE ET DE LA BISCUITERIE, DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ CERCLE VERT ET RELATIF À LA FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA CONFECTION DES REPAS DE LA RESTAURATION COLLECTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDE

22 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 1 AU LOT N° 2, S'AGISSANT DES ÉTIQUETTES, FILMS CONVENTIONNELS ÉCORESPONSABLES, ET DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 3, S'AGISSANT DES PRODUITS À USAGE UNIQUE ÉCORESPONSABLES, ATTACHÉS AU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ M. NET ET RELATIF À LA FOURNITURE DE CONDITIONNEMENTS DE MATÉRIELS JETABLES POUR LE SERVICE DE LA RESTAURATION DE LA COMMUNE DE BAGNEUX

23 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 AU LOT N° 5 DU MARCHÉ CONCLU ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ M. NET ET RELATIF À LA FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN ET D'ARTICLES CONNEXES, S'AGISSANT DES PRODUITS D'HYGIÈNE ET D'ENTRETIEN POUR LA RESTAURATION

Mme BIDAULT. - pour les quatre autres délibérations, il s'agit de l'augmentation des prix des

matières premières. Comme vous le savez, le contexte économique est fortement marqué par une importante inflation due notamment à l'augmentation des prix de l'énergie. De plus, durant l'année 2021, les producteurs ont subi de mauvaises récoltes.

Ainsi, nous sommes directement impactés par cette inflation au niveau de la restauration aussi bien sur les produits alimentaires que sur les consommables non-alimentaires.

On espère bien évidemment que la situation soit temporaire, afin que l'on retrouve un équilibre.

Il vous est donc demandé d'approuver les différents avenants et actes modificatifs au marché concernant la restauration.

M. MARTIN. - Le compte rendu de l'entente intercommunale avec Malakoff ne nous rassure pas complètement parce que nous manquons d'éléments.

Une enquête de satisfaction a été menée. Pourrions-nous l'avoir ? Sur quel échantillon ? Les personnes âgées ont-elles été consultées ? Il ne semble pas y avoir de gros litiges dans le document que vous nous avez porté à consultation. Cependant, il y a encore des problèmes d'absentéisme. Pour quelle raison ? Apparemment, vous allez mettre des règles pour un meilleur fonctionnement. Quelles sont-elles ? On ne pourra pas voter pour ces délibérations étant donné que nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour valider ce que vous proposez.

Nous nous abstiendrons donc.

Mme le MAIRE. - Nous vous donnerons tous les éléments sur les points que vous avez évoqués.

Mme CILLIERES. - Pour vous rassurer, je participe à l'entente pour Bagneux avec nos collègues et amis de Malakoff.

Le questionnaire a été porté sur la ville de Malakoff, il y a quelques mois. C'est une initiative de la ville de Malakoff en lien avec les parents d'élèves et notamment les élèves, nous en avons discuté avec eux.

Ce que nous abordons là est une étude partagée de pistes d'amélioration pour l'offre de la cuisine centrale. C'est un peu toutes ces thématiques qui sont présentées dans les comptes rendus et vers lesquels nous tendons pour, une fois de plus, améliorer la qualité du service rendu aux habitants.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, Monsieur Martin.

Mme le MAIRE. - Partiellement !

Aux questions que vous avez posées, nous vous apporterons une réponse précise. Vous avez notamment évoqué l'absentéisme, je n'ai pas les éléments pour vous répondre maintenant, mais nous le ferons.

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

Les autres groupes sont pour.

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote de la délibération suivante.

➡ **VOTE SUR LA DÉLIBÉRATION N° 20 : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote de la délibération n° 21.

➡ **VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote de la délibération n° 22.

➤ **VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - Nous passons au vote de la délibération n° 23.

➤ **VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

TRANQUILITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUES

24 - APPROBATION DE L'ACTE MODIFICATIF N° 2 DU MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE SÉCURITÉ, DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS MUNICIPALES DE LA COMMUNE, ET AYANT POUR OBJET L'AJOUT D'UNE PRESTATION SUPPLÉMENTAIRE

M. REYNAUD. - Afin d'assurer la continuité du service public, la sécurité des Balnéolais lors des événements communaux, la commune a confié à la Société SGE Sécurité le marché relatif aux prestations de sécurité, de gardiennage et de surveillance des activités municipales.

La Société SGE Sécurité sécurise, sur une année type, 47 événements sur des sites accueillant les diverses manifestations municipales.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'organisation de certains événements nécessite de compléter le dispositif de sécurité par un dispositif sanitaire.

Au titre de ce dispositif, en fonction de la nature de l'événement et de la réglementation en vigueur, le contrôle du passe sanitaire est exigé plus particulièrement dans les rassemblements où le brassage du public est le plus à risque sur le plan sanitaire.

En 2021, il a été demandé à la Société SGE Sécurité d'assurer le contrôle du passe sanitaire sur des événements organisés par la commune notamment lors du marché de Noël. Cette prestation supplémentaire se traduit par la location ou par la mise à disposition de lecteurs de passes sanitaires actuellement facturés pour un montant de 25 € HT, soit 30 € TTC par lecteur et par événement et fait l'objet d'une facturation spécifique.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer comme suit :

- Approuver l'acte modificatif n° 2 en ce qu'il consiste en l'intégration d'une prestation supplémentaire liée au contrôle du passe sanitaire,
- Autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer l'acte modificatif précité.

Mme le MAIRE. - Merci.

Nous passons au vote.

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Mme le MAIRE. - C'est une obligation.

Merci.

25 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX DIVERSES ASSOCIATIONS LOCALES, HORS CONVENTION D'OBJECTIFS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

M. Le THOMAS. - Je vous propose de faire une présentation globale des délibérations 25 à 34 pour gagner du temps.

Je peux me réjouir que les activités des associations reprennent au bout de deux ans, la vie associative a été mise à mal pendant ces deux années et ces périodes de Covid. Notre tissu associatif reste fort et dense, même s'il a souffert pendant ces deux ans. Il est varié et rayonne sur l'ensemble de la commune. C'est une bonne chose, particulièrement dans cette période.

Nombre d'associations assurent en effet un rôle de lien social et même parfois de missions de service public.

Notre choix assumé, c'est de continuer à les soutenir. Ce choix est d'autant plus nécessaire que le Gouvernement actuel n'a pas été à la hauteur dans cette période dans le soutien aux associations pendant cette crise sanitaire. C'était notamment le sens de notre intervention dans le cadre du voeu émis ici, le 26 janvier 2021, montrant les besoins nécessaires de soutien supplémentaire financier pour les villes comme les nôtres dans les quartiers populaires.

Cette année, nous avons reçu 108 demandes de subventions et nous en avons retenu 105 dont 8 associations sous convention.

Nous constatons une légère baisse, de 6 % des demandes de subventions, cette année. Cela s'explique par les conditions que je viens de citer.

Nous avons également réservé une enveloppe pour des nouvelles associations ou pour de nouveaux projets en cours d'année. Celle-ci se monte à 28 000 €.

L'année dernière, les subventions que nous avons votées comprenaient la subvention du département dans le cadre du contrat de développement territorial.

Pour 2022-2024, le nouveau CDT n'a pas encore été négocié. Les subventions qu'il attribue ne sont donc pas comprises dans les délibérations de notre Conseil de ce soir. Nous revoterons donc une délibération une fois le CDT validé entre la ville et le département.

Cela explique les différences de sommes malgré ce que je viens de dire qui est de continuer à soutenir les associations.

Nous avons huit associations conventionnées. Il s'agit d'associations structurantes du tissu associatif balnéolais. C'est le cas du COMB qui poursuit son activité dans une situation où la pratique du sport est difficile. Il intervient également en milieu scolaire et périscolaire dans les quartiers populaires et les politiques de la ville.

Il est donc nécessaire, dans la période actuelle, de venir en soutien à cette association.

Nous proposons donc de lui attribuer une subvention de 389 567 €.

Vient ensuite l'association de développement intercommunal des Blagis, l'ADIB, l'association intercommunale qui comprend Bourg-la-Reine, Fontenay-aux-Roses, Sceaux et Bagneux. Cofinancée par l'ensemble de ces villes, elle assure notamment la gestion de la maison de la justice et du droit.

Elle propose ainsi de nombreuses permanences d'interventions juridiques, sociales et de médiation.

Nous proposons de renouveler leur subvention de 16 299 €.

Pour la régie de quartier, nous proposons de renouveler la subvention de 25 000 €.

Pour ce qui concerne le PPCM que vous connaissez et dont nous avons parlé ce soir, cette association circassienne et de culture émergente rayonne à Bagneux, mais également comme cela a été dit bien au-delà de notre ville en Île-de-France et encore au-delà.

Cette association balnéolaise intervient auprès de 13 500 personnes dont 1 377 jeunes et enfants de notre ville au sein des écoles et du périscolaire.

Le PPCM intervient aussi dans des moments festifs, tels que la fête des vendanges.

Il est fortement impliqué au sein du lycée avant le lycée.

Nous proposons donc de lui verser une subvention de 238 000 € qui se décomposent de la façon suivante :

- 70 000 € de fonctionnement,
- 50 000 € dans le cadre de la fête des vendanges,
- 72 000 € pour les fluides,
- et 46 000 € pour l'entretien.

Le centre d'information des droits des femmes et des familles intervient pour favoriser l'autonomie sociale, personnelle et professionnelle des femmes et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il assure les permanences hebdomadaires au sein de nos deux centres sociaux et culturels à la maison de la justice et du droit et au relais d'assistantes maternelles.

Il intervient également en direction de nos personnels sur des formations et sur la problématique des violences conjugales et des conséquences sur les enfants.

Pendant la Covid, ils nous ont fait remonter avoir été beaucoup plus sollicités.

Nous proposons donc de continuer à les soutenir à hauteur de 13 100 € dont 7 500 € au titre de la politique de la ville.

Pour le foyer de jeunes travailleurs situés à proximité du théâtre Victor Hugo, nous proposons, en accord avec eux, de leur accorder une subvention de 5 000 €, comme l'an passé.

Vient ensuite l'Office Balnéolais du Sport qui intervient de façon utile sur une dimension alliant sport et santé. Cette association mène ainsi des actions en direction du respect lié à la pratique du sport et promeut la santé par le sport.

Elle est reconnue par l'ARS dans le cadre du Prescri'forme qui permet, à des personnes atteintes de maladie chronique, d'exercer une activité physique en fonction de leur handicap ou de leur problématique du moment.

Nous proposons donc, à ce titre, de leur verser une subvention d'un montant de 95 268 € dont 21 850 € au titre de la politique de la ville.

À l'association du CASC, le comité d'entreprise du personnel communal, nous proposons de lui

verser cette année une subvention de 148 800 € dont 16 800 € versés dans le cadre de la journée internationale des droits des femmes.

Nous proposons de renouveler la subvention de 5 500 € à l'association Douleurs Sans Frontières qui intervient à Vanadzor, ville arménienne jumelée avec Bagneux. L'association y mène des actions pour une meilleure prise en compte et une meilleure prise en charge des enfants souffrant de troubles du développement. Elle a mené des actions en direction de l'accompagnement psychologique à destination des victimes de la guerre récente avec l'Azerbaïdjan avec les réfugiés du Haut-Karabagh. Pour mémoire, cette année, ils ont accueilli 200 enfants.

Je passe maintenant aux associations sans conventionnement, celles qui, par leurs nombreuses initiatives, à destination des Balnéolaises et des Balnéolais font le dynamisme de notre ville. Elles sont au nombre de 97 cette année pour un montant proposé de subvention de 74 880 €.

Je ne vais pas développer ici l'ensemble de leurs actions, vous les connaissez comme moi. Elles concernent l'aide aux personnes, les personnes âgées, les droits des femmes. Elles permettent de renforcer le lien social, mais mis à mal par ces deux ans de crise sanitaire et font vivre la solidarité, le sport et la culture dans notre ville.

À noter que nous avons augmenté la subvention de plusieurs associations en pointe dans la ville sur les difficultés liées au Covid, telles que la Croix-Rouge, association dont vous connaissez l'engagement fort sur notre territoire.

À noter également la création de l'association de l'Agrocité, association qui agit en faveur de la transition écologique par la sensibilisation et les actions sur le terrain. Nous proposons de leur octroyer une subvention de 3 500 € pour cette première année d'exercice.

L'ensemble de notre soutien aux associations ne s'arrête pas là, et vous le savez, avec le prêt de salles, le soutien en reprographie, la valorisation de leur action ou encore l'allocation de cars à des tarifs préférentiels.

Vous l'aurez compris, la ville accompagne les associations à un haut niveau et se réjouit de la richesse des initiatives qu'elles conduisent.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup. Je passe la parole aux collègues qui la souhaitent.

M. MARTIN. - Je vais essayer de synthétiser.

Concernant les associations non-conventionnées, nous soutenons le tissu associatif en général et plus particulièrement le tissu associatif balnéolais qui constitue un rouage essentiel de la cohésion sociale dans les quartiers et nous pouvons d'ailleurs féliciter de nombreuses associations qui ont continué à fonctionner pendant la crise du Covid-19 en 2021, souvent dans l'ombre d'ailleurs, non mises en avant, pour fournir des réponses diverses soit dans le domaine de l'aide alimentaire, soit pour aider le centre municipal de santé comme la Croix-Rouge.

Il est vraiment important que nous soutenions tous les associations.

Ne connaissant pas les critères retenus pour verser une subvention à une association hors convention d'objectifs, nous nous interrogeons toujours sur les choix d'octroi de subventions entre les associations hors convention et les associations conventionnées. Cela nous gêne.

Quand on regarde les budgets, il y a un déséquilibre. Il s'explique au regard de certains critères.

74 880 € de subventions sont octroyées à 98 associations et 938 500 € de subventions à 9 associations conventionnées dont 90 % de ce budget va à 4 associations qui sont le COMB, le PPCM, le CASC et l'OBS.

Si je termine sur les associations non conventionnées, je n'ai pas regardé dans le détail l'ensemble des associations, mais des points nous interpellent chaque fois, notamment à l'égard d'associations plutôt sportives.

Nous nous demandons pourquoi on ne regrouperait pas ces associations au sein du COMB. Cela permettrait d'avoir plus d'envergure, je pense notamment au futsal qui est une association à part. Pourquoi le futsal ne serait pas une section spécifique du COMB ? Cela permettrait à ce dernier d'avoir plus de moyens globalisés ?

Une autre association m'interpelle, l'association Perspectives et Médiation, on lui verse un budget de 8 000 €. Je ne mets pas en cause, notamment dans le contexte actuel, son action, trois psychologues agissent. Je me demande pourquoi cette association ne fait pas l'objet d'une convention d'objectifs ? Il me semblerait assez naturel de retrouver cette association dans les associations conventionnées.

J'ai regardé l'évolution des subventions municipales pour les associations non conventionnées entre 2019 et 2022. J'enlève l'année 2021 qui a été une année particulière. En 2019, la subvention municipale était de 71 200 €, elle était de 74 325 € en 2020 et elle est de 63 430 € en 2022. Il y a une baisse entre 2019 et 2022 de la subvention municipale pour les associations non conventionnées.

Mme le MAIRE. - De quelle association parlez-vous ?

M. MARTIN. - De l'ensemble, je parle du budget global. Le budget global pour les associations non conventionnées a baissé entre 2019 et 2022. C'est un constat.

Vous parlez d'une perte de 700 000 € en 2020 pour l'association du COMB. Comment vont-ils résoudre cette problématique ? S'agit-il d'une perte pure ? Pourrions-nous avoir un état de la situation financière du COMB ? Comment la commune va-t-elle compenser cette perte ? Une perte de 700 000 € en 2021 pour cette association nous interpelle.

Pour autant, nous voterons pour parce que le sport est un vecteur de valeurs et de lien social. Toutefois, nous voudrions avoir une visibilité sur la manière dont elle va rétablir sa situation financière, sachant qu'il y a une perte de 700 000 € en 2021.

Dernier point, chaque année, nous revenons sur l'OBS. Nous nous interrogeons toujours sur la pertinence de maintenir une structure comme celle-ci et les raisons pour lesquelles on ne cherche pas à optimiser ses actions et activités soit à travers le COMB, soit à travers le centre municipal de santé.

L'OBS est une association qui a pour but d'encourager et de soutenir toutes les initiatives tendant à développer et à promouvoir la pratique sportive. C'est ce que fait le COMB.

L'OBS gère aussi un centre municipal sportif et assure la prévention des risques liés à la pratique sportive.

Pourquoi n'intègre-t-on pas une partie de cette activité dans la structure du centre municipal de santé ? Nous ne remettons pas en cause les actions que porte l'OBS, qui sont importantes, mais nous souhaitons une réelle réflexion sur l'organisation de ces trois structures, l'OBS, le COMB et le CMS,

d'autant plus que le contexte sanitaire est compliqué et que le contexte économique va devenir de plus en plus compliqué.

Mme le MAIRE. - Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme CANAL. - Merci Madame le Maire.

Chers collègues, bonsoir. Le budget alloué aux associations est tout à fait remarquable, dans la mesure où cela s'inscrit dans l'ensemble des préoccupations de la municipalité, à savoir intervenir dans des champs aussi divers qu'intéressants. Sans remettre en cause quoi que ce soit, M. Martin parlait tout à l'heure du sport, il y a effectivement cet aspect purement sportif, mais cela permet aussi de s'évader sur un ensemble de choses. Nous avons pu noter, pendant la période de la Covid, combien nous étions tous très gênés de ne pas être en mesure de sortir, combien nous ressentions le besoin de nous aérer.

Je tenais à saluer les propositions faites aux associations dans ce sens car, comme je le disais, cela touche l'ensemble des préoccupations de la ville sur des sujets et aspects sociaux et même psychosociaux par rapport aux nouvelles associations bénéficiaires de sommes versées par la ville dans le cadre de la convention, et sur des dimensions liées au sport, au psychosocial, au handicap indirectement.

Je voulais saluer ce qui se fait cette année dans la ville, qui se fait déjà.

M. LACRAMPE. - Bonsoir. Juste une petite remarque qui m'a traversé l'esprit, l'année dernière, lors d'un vote pour les associations, les membres de ces associations n'ont pas voté. Est-ce le cas ce soir ?

Mme le MAIRE. - Oui. Je vous ai notés. Quand nous passerons aux votes, vous me direz s'il y a des erreurs. Je dirai chaque fois qu'untel ne prend pas part au vote.

Mme CANAL. - Une information Madame le Maire, tout à l'heure, Monsieur Martin a posé une question sur les associations qui n'ont pas de convention d'objectifs. Je crois que c'est à partir d'un certain montant que l'on peut établir des objectifs. C'est à partir de 25 000 €, me semble-t-il.

Mme le MAIRE. - À partir de 10 000 €.

M. MARTIN. - Certaines des associations pour lesquelles il y aura un vote ce soir pour 5 000 € de subvention sont conventionnées.

Mme le MAIRE. - L'obligation légale, c'est : à partir de 10 000 €.

Mme Véron nous dit que la convention d'objectifs sera préparée pour l'association Perspectives et Médiation.

M. ABDOU. - Merci Madame la Maire de me donner la parole.

Chers collègues, nous traversons une période difficile en lien avec la crise sanitaire depuis maintenant deux ans. Malgré les difficultés, les associations ont été au rendez-vous pour répondre aux préoccupations et aux besoins de nos concitoyens.

À Bagneux, ce sont des associations qui oeuvrent pour la solidarité, le développement de la pratique sportive, l'accès à la culture, à l'éducation pour le cadre de vie, en résumé les associations qui agissent en faveur de la cohésion sociale.

On sait aussi que les associations ont beaucoup souffert durant cette crise sanitaire.

Les différentes contraintes ont souvent empêché les associations de mener des actions au plus près des habitants et avec eux. C'est d'autant plus vrai quand les événements associatifs reposent souvent sur la mobilisation de bénévoles.

Comme beaucoup, nous partageons des craintes quant aux conséquences de cette crise sur le long terme. Nous ne pouvons que déplorer l'absence de soutien de la part de l'État car, malgré le quoi qu'il en coûte du Président de la République, Emmanuel Macron, le soutien de l'État aux associations n'a pas été au rendez-vous.

À Bagneux, le tissu associatif demeure résistant.

La municipalité a toujours fait du soutien aux associations une priorité.

C'est pourquoi, il est proposé aujourd'hui de maintenir un niveau important de subventions équivalent à celui d'avant la période Covid-19.

À ce titre, je tiens à saluer l'action de notre collègue Alain Le Thomas et le service citoyenneté de notre ville. Ils ont su se rendre disponibles et être à l'écoute des associations de la ville pour les accompagner dans cette période difficile.

Notre groupe Communiste et Citoyens votera pour ces délibérations.

Je vous remercie.

Mme MOUTAOUKIL. - Rapidement, même si dans ce que vient de dire M. Abdou, on se retrouve complètement en tout cas le groupe que je représente ici.

Effectivement, malgré cette crise qui a duré deux années, le tissu associatif a plutôt bien résisté.

Je rappelle, mais M. Abdou vient de le dire, que la ville de Bagneux a toujours soutenu les associations sur son territoire. Elle leur apporte une aide matérielle, financière, logistique, parfois humaine, tout en les accompagnant dans la concrétisation de leurs projets.

Les associations balnéolaises tiennent une place importante dans notre commune et contribuent même, on peut le dire je crois, à son identité.

Par leur dynamisme, elles améliorent le cadre de vie de la population et participent pour beaucoup d'entre elles à l'animation de notre vie locale en proposant notamment des actions et des activités sociales, solidaires, culturelles, éducatives, sportives et même humanitaires et, dernièrement, environnementales.

Les associations contribuent donc à la vie locale, citoyenne et solidaire.

Le mouvement associatif repose, M. Abdou vient de le dire, essentiellement sur le bénévolat, qualité humaine qu'il est, à notre sens, important et nécessaire de sauvegarder, voire de développer.

Nous aussi, nous allons voter ces subventions. Nous saluons l'effort fait pour maintenir le niveau de ces subventions au même niveau qu'il y a deux ans, d'avant la crise.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Pas d'autres collègues inscrits ?

M. Le THOMAS. - Je vais tenter de répondre partiellement aux questions posées.

Vous savez pertinemment que nous ne sommes pas ici pour déterminer la constitution d'une

association. Elle est libre de se constituer à sa guise. Même si nous pourrions appeler de nos vœux certains regroupements, au-delà d'ailleurs des associations sportives, il serait peut-être judicieux, avant même de créer une association, de regarder le tissu associatif existant pour non pas s'étioler mais se renforcer. Je ne me prive pas de leur faire remarquer à certaines d'entre elles. Cela étant, une fois que nous avons dit cela, il leur appartient de suivre ou non nos prérogatives et de demander à des associations, qu'elles soient sportives ou non, comme le futsal, de se regrouper au sein du COMB. Si elles se sont constituées en dehors du COMB, c'est parce qu'elles ont trouvé la nécessité de le faire. Nous n'avons aucun jugement de valeur à apporter à cela. En revanche, nous avons à soutenir les uns et les autres en fonction de ce qu'ils représentent.

Je pense qu'il était important que ce soit dit pour que ce soit bien compris.

Pour parler clair, nous ne faisons pas d'ingérence.

Mme le MAIRE. - Merci à M. Le Thomas pour ce point.

Une précision à propos du COMB, pour la saison 2021-2022, le COMB a rendu la cotisation gratuite des adhérents qui avaient payé la saison précédente sans pouvoir bénéficier de leur activité sportive du fait de la Covid. Les adhérents 2020-2021 ne payent donc pas leur cotisation pour la saison 2021-2022 compte tenu de toutes les annulations qu'il y a eues les deux saisons précédentes. Ces 700 000 € ne sont pas une perte brute de subvention, c'est plutôt une recette qu'ils n'ont pas engrangée.

Dans le même temps, elles ont bénéficié, comme toutes les associations, au moment critique de la période Covid, de tous les dispositifs de chômage partiel pour leurs salariés, je parle des grosses associations qui emploient des salariés.

Voilà, je tenais à préciser ce point.

Quatre associations concentrent à elles seules le plus de subventions. Nous l'avons évoqué tout à l'heure, le PPCM est une association à vocation d'équipement culturel. Nous ne pouvons donc pas le comparer avec une petite association culturelle de quartier.

Il en est de même pour le COMB, un gros club sportif, 25 sections sportives, ce n'est pas comparable, ou bien encore le CASC (le comité d'entreprise de la ville) où un pourcentage de la masse salariale est versé à son activité.

Évidemment, nous votons ce soir toutes les subventions. M. Le Thomas parlait tout à l'heure dans son introduction d'associations qui ont des missions de service public. Nous parlons de ce type d'association dans ce cadre.

Je vous propose de passer aux votes.

M. Le THOMAS. - Je souhaiterais faire un petit ajout.

Pour répondre sur la petitesse du montant de l'enveloppe globale des subventions versées aux associations non conventionnées, ce qui a été relevé. Cela tient compte de la proposition de la demande initiale des associations par rapport à leur fonctionnement actuel et à leurs prévisions budgétaires. Nous tenons compte de leur capacité réelle d'avoir une activité et de leurs ambitions pour l'année future.

Nous nous positionnons en matière de subventions en tenant compte de ces deux tableaux. Il est hors de question de verser des subventions au-delà de la demande. C'est la raison pour laquelle nous arrivons à des propositions de cette nature.

En ce qui concerne les conventions, l'association dont vous avez fait état, nous sommes en train de travailler sur une convention d'objectifs bien que nous n'ayons aucune obligation de le faire puisque, comme vous le savez, c'est à partir de 10 000 € de subventions publiques qu'il y a obligation de conventionner avec les associations. Néanmoins, et nous le faisons pour d'autres, nous considérons qu'au regard d'une somme qui devient assez rondelette, nous sommes en droit d'exiger un retour sur l'utilisation de la convention à des fins directes pour parfois les écoles, le périscolaire, etc. Il est donc bien de cerner par une convention d'objectifs ce qu'ils auront à effectuer, c'est le cas de l'association que vous avez citée.

Mme le MAIRE. - Merci.

Je vous propose tout d'abord de vous prononcer sur les attributions des subventions municipales aux associations hors convention d'objectifs.

Je vais citer un certain nombre d'associations pour lesquelles des collègues ne doivent pas prendre part au vote parce qu'ils occupent au sein de ces associations des fonctions de Direction, parce qu'ils sont membres du Conseil d'administration de l'association, c'est le critère.

S'il y a des erreurs, dites-le moi.

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à l'AFPS

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. HOUSNI NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à l'association de Bagneux Futsal

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. DIMBAGA NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale au comité de jumelage de Bagneux

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME CHAMI-OUADDANE ET MME AMIABLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale au C.R.A.C.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à Espérance Hauts-de-Seine

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME B. CANAL, MME SALAUN ET MME AMIABLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à L'amicale de locataires

➡ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. GUILGARS NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à la Fédération Conseil de parents d'élèves

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. HOUSNI, M. LACRAMPE ET MME FOURNIER NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à RSB 92 (retraite sportive de Bagneux)

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME FAUVEL NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale au Syndicat d'initiative de Bagneux

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME CHAMI-OUADDANE, MME MEKER ET MME AMIABLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Vote sur l'attribution de la subvention municipale à l'Agrocité

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME MEKER ET M. CHASSAT NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

Mme Le MAIRE. - Nous allons maintenant voter sur la délibération n° 25. Je ne parle là que des associations hors convention d'objectifs.

➤ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CLUB OLYMPIQUE MULTISPORT DE BAGNEUX (COMB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme Le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. HADDAD ET M. QUILGARS NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

JUMELAGE

27 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DOULEURS SANS FRONTIÈRES (DSF) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme Le MAIRE. - Nous passons au vote.

➤ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

CITOYENNETÉ ET VIE DES QUARTIERS

28 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL DES BLAGIS (ADIB) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme Le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. DIMBAGA, M. BALUTCH, M. HOUSNI, M. MARTIN ET MME AMIABLE NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

29 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION RÉGIE DE QUARTIER DE BAGNEUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

Mme Le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, M. DIMBAGA, MME ABECASSIS ET MME PUJOL NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

30 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LE PLUS PETIT CIRQUE DU MONDE (PPCM) AU TITRE DE L'EXERCICE 2021, ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 17 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS CONCLUE ENTRE LA COMMUNE ET PPCM

Mme Le MAIRE. - Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME FAUVEL NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) DES HAUTS-DE-SEINE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

32 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) VICTOR-HUGO AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, MME MOUTAOUKIL ET M. TEDJANI NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

33 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'OFFICE BALNÉOLAIS DU SPORT (OBS) AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

☞ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, MME SALAUN, M. HADDAD ET MME AMIABLE NE PRENANT PAS PART AU VOTE ET LE GROUPE MIEUX VIVRE À BAGNEUX S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Nous sommes membres de droit, dans les statuts.

34 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DES PERSONNELS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX DE BAGNEUX (CASC), AU TITRE DE L'EXERCICE 2022, ET APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS Y AFFÉRENTE ENTRE LA COMMUNE ET LE CASC

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

JUMELAGE

35 - APPROBATION DU MANDAT SPÉCIAL DONNÉ À MME NEZHA CHAMI-OUADDANE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE, POUR SE RENDRE À JÉRUSALEM DU 12 AU 18 FÉVRIER 2022

Mme le MAIRE. - Nous avons déjà voté au Conseil municipal le fait d'autoriser Mme Chami-Ouaddane à se rendre en Palestine pour participer aux assises du réseau de coopération décentralisée qui devaient se tenir du 10 au 16 décembre. Elles ont été annulées pour cause de crise sanitaire. Le voyage a été reporté du 12 au 18 février de cette année.

C'est la même délibération qu'au mois de décembre avec un report pour ce mois-ci.

Nous passons au vote.

Mme KADOUCI. - Nous nous abstenons, Madame le Maire.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LE GROUPE "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT**

PERSONNEL

36 - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR RÉPONDRE À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ DANS LES SERVICES MUNICIPAUX EN 2022

Mme le MAIRE. - Avez-vous besoin d'explications ?...

(Aucune.)

Il s'agit d'une délibération habituelle.

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

37 - MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL PERMANENT

Mme le MAIRE. - Avez-vous des questions ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

☞ **VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

38 - FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ALLOUÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS ET ADJOINTES AU MAIRE ET AUX CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DE BAGNEUX

Mme le MAIRE. - Léa Bizeray, notre collègue, m'a fait part de son souhait de ne plus avoir de délégation. Claire Gabiache, élue déléguée à l'égalité femmes/hommes à la lutte pour les droits des femmes et des personnes LGBT, assurera également la délégation à la lutte contre le racisme et les discriminations. Ainsi, l'indemnité perçue par Léa Bizeray le sera désormais par Claire Gabiache. C'est assez simple. C'est l'objet de cette délibération.

Nous sommes obligés de délibérer à nouveau.

Avez-vous des questions ?...

Avez-vous des remarques ?...

(Aucune.)

Nous passons au vote.

➡ **VOTE : ADOPTÉ À LA MAJORITÉ, LES GROUPES MIEUX VIVRE À BAGNEUX ET "LE RENOUVEAU" MOUVEMENT RADICAL/LAREM S'ABSTENANT**

Mme le MAIRE. - Nous en avons fini avec l'ordre du jour.

Le prochain Conseil municipal aura lieu le 29 mars.

M. KANDEL. - Un tout petit mot, nous sommes le 8 février, aujourd'hui. Il y a 60 ans, en 1962, il y a eu 9 morts au métro Charonne. Je voulais que nous ayons une pensée pour eux.

Mme le MAIRE. - Merci beaucoup.

Yasmine Boudjenah était au rassemblement tout à l'heure.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Je vous remercie.

Je lève la séance.

(La séance est levée à 23 h 20.)